

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1240

15 juin 2010

### SOMMAIRE

|   |       |  |       |
|---|-------|--|-------|
| AAA Long Only Fund .....                                    | 59513 | HEPP III Management Company S. à r.l.<br>.....             | 59515 |
| Aberdeen Property Funds SICAV-FIS .....                     | 59492 | Heralda S.A. ....  | 59519 |
| Ablesoft S.A. ....  | 59493 | Irenne S.A. ....   | 59506 |
| African Mining Securities Investment<br>Group S.à.r.l. .... | 59492 | Jones Lang LaSalle S.à r.l. ....                           | 59514 |
| Alamea Investments SA .....                                 | 59516 | Kenai Investments S.à r.l. ....                            | 59511 |
| Alloyo Ernapolis Holding S.A. ....                          | 59504 | Leone X Holding S.A. ....                                  | 59506 |
| Arthus Gestion S.à r.l. ....                                | 59509 | Mediolux Holding .....                                     | 59510 |
| Biatonal Sàrl .....   | 59504 | Monier Special Holdings S.à r.l. ....                      | 59520 |
| B.L.B. ....   | 59511 | Noy Holding S.A.-SPF .....                                 | 59512 |
| BNLFOOD Investments Limited .....                           | 59516 | O.J.C. Capital Investments S.A. ....                       | 59517 |
| Bucher Invest S.A. ....                                     | 59503 | Online Engineering S.à r.l. ....                           | 59514 |
| Bulla S.à.r.l. ....   | 59516 | Orioles Investments S.A. ....                              | 59509 |
| Carraig Beag S.A. ....                                      | 59504 | PanEuropean Office Holding (Luxem-<br>bourg) S.à r.l. .... | 59511 |
| Carraig Mor S.A. ....                                       | 59504 | Pattina Holding S.A. ....                                  | 59507 |
| Carrus Finances S.A., SPF .....                             | 59516 | Piedra S.A. ....   | 59492 |
| Carsura Invest S.A. ....                                    | 59505 | Plastics Consulting & Innovation (PCI) S.A.<br>.....       | 59506 |
| CG Environnement S.à r.l. ....                              | 59514 | Private Equity Select Company S.à r.l. ...                 | 59514 |
| Christal S.A. ....  | 59512 | Revedaflo .....  | 59512 |
| Cidron Diego S.à r.l. ....                                  | 59504 | Rushold S.A. ....  | 59510 |
| C.R.B. S.A., SPF .....                                      | 59516 | Russia Contact Center S.à r.l. ....                        | 59515 |
| Crosslink Investment Consulting S.A. ....                   | 59505 | Sea S.A. ....  | 59513 |
| Crosslink Investment Consulting S.A. ....                   | 59505 | Sefin S.A. ....  | 59506 |
| De Darlion Industries S.A. ....                             | 59508 | Silversea Corporation S.A. ....                            | 59515 |
| Edcon (BC) .....  | 59505 | Silverstreet Private Equity Strategies Sicar<br>.....      | 59474 |
| Edipresse International Sàrl .....                          | 59505 | Socimmo Matériel .....                                     | 59519 |
| Euro Finance Invest (E.F.I.) Holding S.A.<br>.....          | 59506 | Thekla S.A. ....   | 59519 |
| Eurofins Agrosociences LUX .....                            | 59508 | Vertlion S.A. ....   | 59513 |
| Eurofins Environment Lux .....                              | 59508 | Vitalia Investments S.à r.l. ....                          | 59507 |
| Eurofins Pharma Lux .....                                   | 59509 | Vitalia Investments S.à r.l. ....                          | 59507 |
| Fortis Lease Group S.A. ....                                | 59515 | Vitalia Investments S.à r.l. ....                          | 59507 |
| G.I.C.O. S.A. ....  | 59510 | Zuttini Partecipazione S.A. ....                           | 59508 |
| Hansteen Bad Schönborn S.à r.l. ....                        | 59493 |  |       |
| HBI Bad Schonborn S.à r.l. ....                             | 59493 |  |       |

**Silverstreet Private Equity Strategies Sicar, Société en Commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 153.487.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten on the second day of June.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

SilverStreet Capital LLP, a limited liability partnership which was incorporated under the laws of England and Wales on 23 January 2007 and having its registered office at 20-22 Bedford Row, London WC1R 4JS, United Kingdom,

here represented by Mr. Antonios NEZERITIS, avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London on April 14, 2010 and

SilverStreet Management S.à.r.l., a société à responsabilité limitée under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg incorporated on June 2, 2010 and having its registered office at 20 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg,

here represented by Mr. Antonios NEZERITIS, prenamed, by virtue of a proxy given in London on June 2, 2010.

The proxies given, signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a société en commandite simple which they declare to organize:

**Art. 1. Denomination.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of Interests hereafter issued, a company in the form of a société en commandite simple qualifying as "Société d'Investissement en Capital à Risque" under the name of "SILVERSTREET PRIVATE EQUITY STRATEGIES SICAR" (hereinafter the "Partnership").

**Art. 2. Duration.** The Partnership is established for an unlimited duration. The Partnership may be dissolved upon the proposal of SilverStreet Management S.à.r.l. (the "General Partner") and by a decision of the general meeting adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation") as provided for in Article 25.

**Art. 3. Object.** The objective of the Partnership is to invest its assets in securities representing venture capital within the widest meaning as may be permitted under the Luxembourg law of 15 June 2004 on the investment company in risk capital, as amended (the "Law of 2004") in order to provide its Investors with the benefit of returns on the management of its assets in consideration for the risk that the Investors may incur in this respect. For these purposes the Partnership may carry out all transactions, including direct or indirect equity or equity related investments, pertaining directly or indirectly to the launch and/or development of entities, in accordance with article 1 of the Law of 2004.

The Partnership may also carry out whatever transactions are deemed necessary in order to develop, administer manage and control these participating interests. To that effect the Partnership may fund itself by borrowing funds from affiliate companies and/or unrelated third party lenders and capital markets parties, entering into loan and finance agreements, issuing bonds, notes or other debt or equity instruments (convertible or not) both in public and private placements, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. It may also enter into hedging transactions and buy/sell derivative products for hedging purposes only.

In particular, the Partnership may use its funds whether borrowed or not for the creation, development and control of any enterprise and the grant to companies in which the Partnership has a direct or indirect participating interest, and/or to any affiliates of the group the Partnership is a member of and/or any parent company of the Partnership, of any financial assistance, support, loans, advances, security or guarantees.

Further, the Partnership may take any measures and carry out any operation or transaction, which it may deem useful in the development and accomplishment of its purpose to the full extent permitted by the Law of 2004.

**Art. 4. Registered Office.** The registered office of the Partnership is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Partnership may be transferred within the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the General Partner.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Partnership at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the

nationality of the Partnership which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 5. Capital - Interests - Classes and Sub-Funds.** The capital of the Partnership shall be represented by interests of no par value (the “Interests” and each a “Interest”) and shall at any time be equal to the total net assets of the Partnership as defined in Article 20 hereof.

The initial capital of the Partnership amounts to two-thousand and one United States Dollars (US dollars 2,001.-) divided into two (2) fully paid Ordinary Interests and one (1) General Partner Interest of no par value.

The subscribed capital of the Partnership, increased by the share premiums, shall amount at least to the minimum prescribed by the Law of 2004 and must be reached within a period of twelve months from the authorisation of the Partnership in Luxembourg.

The General Partner is authorised without limitation to issue fully paid Interests and/or partly paid Interests (as permitted by the Law of 2004) at any time in accordance with Article 6 at a price based on the Net Asset Value (as defined below) per Interest without reserving to the existing Investors a preferential right to subscription of the Interests to be issued.

The General Partner may also decide to issue Interests with a share premium.

The General Partner may delegate to any of its members (the “Managers”, each individually a “Manager”) or to any officer of the Partnership or to any duly authorised person, the duty to accept subscriptions and receive payment for such new Interests and to deliver these, remaining always within the provisions of the Law of 2004.

As the General Partner shall determine, the capital of the Partnership, which has an umbrella structure, may be divided into different portfolios of securities and other assets permitted by law with specific investment objectives and various risk or other characteristics (the “Sub-Funds” and each a “Sub-Fund”). The Sub-Funds may be denominated in different currencies as the General Partner shall determine. With regard to third parties, there is no cross liability between Sub-Funds and each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities reasonably attributable to it. A Sub-Fund will have no claim over any assets of another Sub-Fund. Within each Sub-Fund, the General Partner may decide to issue different classes of Interests (the “Classes” and each a “Class”) which may differ, inter alia, with respect to their charging structure, dividend policies, hedging policies, investment minima, currency of denomination or other specific features, as the General Partner may decide to issue. The General Partner may decide if and from what date Interests of any such Classes shall be offered for sale, those Interests to be issued on the terms and conditions as shall be decided by the General Partner. Where the context so requires, references in these Articles of Incorporation to “Sub-Fund(s)” shall be references to “Class(es)”.

The Partnership is incorporated as an umbrella structure as provided for in article 3 of the Law of 2004. The assets of a specific Sub-Fund are exclusively available to satisfy the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that Sub-Fund.

For the purpose of determining the capital of the Partnership, the net assets attributable to each Sub-Fund shall, if not denominated in US dollars, be converted into US dollars and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the Sub-Funds. The Partnership shall prepare consolidated accounts for Sub-Funds in US dollars or such other currency as the General Partner may determine.

**Art. 6. Issue of Interests.** The Partnership will only issue Interests in registered form. The Partnership shall issue statements of account to certify holdings of Investors, which shall constitute extracts of the register of Investors (the “Register”).

Interests will be issued as provided for in the offering document of the Partnership as the same may be amended from time to time (the “Offering Document”).

The General Partner may, as provided for in the Offering Document, from time to time accept subscriptions for Interests in consideration of a contribution in specie of assets.

Distributions will be made by bank transfer or by cheque to holders of Interests, in respect of registered Interests, at their address in the Register or to designated third parties.

A dividend declared but not paid on an Interest within six years cannot thereafter be claimed by the investor, shall be forfeited by the holder of such Interest, and shall revert to the Partnership. All issued Interests shall be inscribed in the Register, which shall be kept by the Partnership or by one or more persons designated therefor by the Partnership and such Register shall contain the name of each holder of registered Interests, his residence or elected domicile and the number of Interests held by him. Every transfer of a registered Interest shall be entered in the Register.

Transfer of registered Interests shall be effected by written declaration of transfer to be inscribed in the Register, dated and signed by the transferor and if so requested by the Partnership, at its discretion, also signed by the transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor.

The Partnership shall consider the person in whose name the Interests are registered in the Register, as full owner of the Interests.

Every registered investor must provide the Partnership with an address to which all notices and announcements from the Partnership may be sent. Such address will also be entered in the Register.

In the event that such Investor does not provide such an address, the Partnership may permit a notice to this effect to be entered in the Register and the Investor's address will be deemed to be at the registered office of the Partnership, or such other address as may be so entered by the Partnership from time to time, until another address shall be provided to the Partnership by such Investor. The Investor may, at any time, change his address as entered in the Register by means of a written notification to the Partnership at its registered office, or at such other address as may be set by the Partnership from time to time.

If payment made by any subscriber results in the issue of an Interest fraction, the person entitled to such fraction shall not be entitled to vote but shall, to the extent the Partnership shall determine as to the calculation of fractions, be entitled to dividends or other distributions on a pro rata basis.

The Partnership will recognise only one holder in respect of an Interest in the Partnership unless otherwise determined by the General Partner and disclosed in the Offering Document. In the event of joint ownership or bare ownership and usufruct, the Partnership may suspend the exercise of any right deriving from the relevant Interest or Interests until one person shall have been designated to represent the joint owners or bare owners and usufructaries vis-à-vis the Partnership.

In the case of joint Investors, the Partnership reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Partnership may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Investors together, at its absolute discretion.

**Art. 7. Capital payment defaults.** In case an Investor does not pay a draw down (within a period from the day of receipt of a funding notice including the initial draw down upon initial issuance of an Interest) as determined by the General Partner and disclosed in the Offering Document, the General Partner may declare such Investor a Defaulting Investor.

Unless waived by the General Partner, this results in the following penalties:

(i) a Defaulting Investor will be assessed damages equal to ten percent (10%) of his total Commitment (without prejudice to any liability for additional damage incurred by the Partnership); and

(ii) distributions to the Defaulting Investor will be set off or withheld until any amounts owed to the Partnership have been paid in full.

In addition, the General Partner may take any such action as further described in the Offering Document.

**Art. 8. Lost and Damaged Certificates.** If any Investor can prove to the satisfaction of the Partnership that his Interest certificate has been mislaid or destroyed, then, at his request, a duplicate Interest certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Partnership may determine. At the issuance of the new Interest certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Interest certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

Mutilated Interest certificates may be exchanged for new ones by order of the Partnership. The mutilated certificates shall be delivered to the Partnership and shall be annulled immediately.

The Partnership may, at its election, charge the Investor for the costs of a duplicate and all reasonable expenses undergone by the Partnership in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the old Interest certificates.

**Art. 9. Restrictions on holding of Interests.** Interests of the Partnership may only be subscribed by well-informed investors, as defined in the Law of 2004 ("Well-Informed Investors") who have been selected by the General Partner, which has full power to accept and reject subscriptions. However, the General Partner shall have power to impose or relax restrictions on holding of Interests as provided for in the Offering Document.

The General Partner is also entitled to compulsorily redeem all Interests of an investor as provided for in the Offering Document.

If it appears at any time that an Investor is not a Well-Informed Investor, in addition to any liability under applicable law, the relevant Investor shall hold harmless and indemnify the Partnership, the General Partner, the other Investors of the relevant Sub-Fund and the Partnership's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding circumstances where the relevant Investor had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as a Well-Informed Investor or has failed to notify the Partnership of its loss of such status.

**Art. 10. General Meetings.** The annual general meeting of investors shall be held at the registered office of the Partnership, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, on the second Friday of the month of June of each year at 10.30 a.m. (Luxembourg time) If such day is not a bank business day in Luxembourg (a "Business Day"), the general meeting will take place on the following Business Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the General Partner, exceptional circumstances so require.

Other general meetings of Investors or Sub-Fund or Class meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

**Art. 11. Notices, Quorum and Votes.** The conduct of the meetings of investors of the Partnership will be determined by the General Partner and disclosed in Offering Document and the convening notice.

**Art. 12. Management.** The Partnership shall be managed by the General Partner who shall be personally, jointly and severally liable with the Partnership for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Partnership. The Limited Partners shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Investors in general meetings and shall be liable to the extent of their Commitments made to the Partnership.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Partnership's interest within the limits of the Law of 2004, the Law of 1915, the Offering Document or these Articles of Incorporation.

The General Partner shall, subject to the terms of this Article, namely have the power on behalf and in the name of the Partnership to carry out any and all of the purposes of the Partnership and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Partnership, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Partnership.

Furthermore, the General Partner shall have the power to determine the corporate and investment policy, the management and business affairs of the Partnership.

The General Partner may, from time to time and always under its responsibility, appoint officers or agents of the Partnership considered necessary for the operation and management of the Partnership, provided however that the Limited Partners may not act on behalf of the Partnership without risking their limited liability status.

**Art. 13. Conflict of Interest.** No contract or other transaction between the Partnership and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the investors, managers, agents, affiliates, personnel or officers of the General Partner is interested in, or is a partner, director, officer or employee of such other company or entity with which the Partnership shall contract or otherwise engage in business. The General Partner or such officers shall not by reason of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art 14. Indemnity.** The Partnership will indemnify the General Partner, and its respective agents, affiliates and personnel against all claims, liabilities, costs and expenses, including legal fees, incurred by them by reason of their activities on behalf of the Partnership or the investors. The Limited Partners will not be individually obligated beyond the amount of the maximum amount contributed or agreed to be contributed to the Partnership.

**Art. 15. Administration.** The Partnership shall be bound towards third parties by the signature of the General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

**Art. 16. Auditor.** The Partnership shall appoint an independent auditor who shall carry out the duties prescribed by the Law of 2004. The independent auditor shall be elected for the first time by a resolution to be taken consequently to the incorporation of the Partnership and thereafter by the annual general meeting and serve until its successor shall have been elected.

**Art. 17. Redemption and Switching of Interests.** Unless otherwise provided in the Offering Document, Interests shall not be redeemable or switched at the option of the Limited Partners.

The General Partner may, as provided for in the Offering Document, mandatorily redeem Interests in the circumstances and as set out in the Offering Document.

The General Partner may, as provided for in the Offering Document, elect to satisfy a redemption in whole or in part by way of the transfer in specie of assets of the Partnership.

**Art. 18. Valuations.** The Net Asset Value shall be determined as to the Interests of each Class of each Sub-Fund by the Partnership from time to time as the General Partner by regulation may direct (every such day or time of determination thereof being referred to herein as a "Valuation Day").

**Art. 19. Suspension of Valuations.** The General Partner may temporarily suspend, or delay for the whole or any part of any period, (i) the calculation of the Net Asset Value of one or more Sub-Funds, (ii) the issue and redemption of Interests, (iii) the payment of redemption proceeds and/or (iv) any combination of the foregoing, in the following cases:

a) during any period when any market or stock exchange, which is the principal market or stock exchange on which a material part of the investments of the relevant Sub-Fund for the time being are quoted, is closed, other than for legal holidays or during which dealings are substantially restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Partnership attributable to such Sub-Fund;

b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency, in the opinion of the General Partner, as a result of which disposal or valuation of investments of the relevant Sub-Fund is not possible;

c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the relevant Sub-Fund's investments or the current price or value on any market or stock exchange;

d) when for any other reason the prices of any investments of a Sub-Fund cannot promptly or accurately be ascertained (including the suspension of the calculation of the net asset value of an underlying undertaking for collective investment);

e) during any period when the General Partner is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of Interests of a Sub-Fund or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Interests cannot, in the opinion of the General Partner, be effected at normal rates of exchange; or

f) any other circumstances beyond the control of the General Partner.

Such suspension as to any Sub-Fund will have no effect on the calculation of the Net Asset Value per Interest, the issue, redemption and conversion of the Interests of any other Sub-Fund.

**Art. 20. Determination of Net Asset Value.** The net asset value (the “Net Asset Value”) per Interest shall be determined by dividing the net assets of the Partnership, being the value of the assets of the Partnership corresponding to the relevant Sub-Fund less the liabilities attributable to such Sub-Fund, by the number of outstanding Interests of the relevant Sub-Fund adjusted to reflect any dealing charges, dilution levies or fiscal charges which the General Partner feels it is appropriate to take into account in respect of that Sub-Fund and by rounding the resulting sum as provided in the Offering Document.

The Net Asset Value per Interest of a Sub-Fund is expressed in a currency selected by the General Partner for each Sub-Fund.

The Net Asset Value of the Partnership is expressed in US dollars or such other currency as the General Partner may determine.

A. The assets of the Partnership shall include without limitation

- i. all assets registered in the name of the Partnership or any of its Subsidiaries;
- ii. all shares, units, convertible securities, debt and convertible debt securities or other securities of Intermediate Investment Vehicles registered in the name of the Partnership;
- iii. all holdings in convertible and other debt securities;
- iv. all cash on hand or on deposit and money market funds, including any interest accrued thereon;
- v. all bills and demand notes and accounts receivable including proceeds of any assets sold but not delivered;
- vi. all bonds, time notes, shares, stock, debenture stocks, units/shares in undertakings for collective investment, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the General Partner on behalf of the Partnership;
- vii. all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Partnership, provided that the Partnership may make adjustments with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights or by similar practices;
- viii. all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Partnership except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- ix. the accrued expenses of the Partnership insofar as the same have not been written off; and
- x. all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

B. The assets of the Partnership shall be valued on the basis of the fair value. Such value shall be determined as follows:

- a) units, shares, stocks or equity interests and all other assets will be valued in accordance with valuation principles consistent with the guidelines on reporting valuations established by the European Private Equity and Venture Capital Association, as amended from time to time (EVCA);
- b) the value of assets denominated in a currency other than US Dollar shall be determined by taking into account the rate of exchange prevailing at the time of the determination of the Net Asset Value; and
- c) liquid assets comprising cash, treasury bonds and regularly traded money market instruments will be valued at their market value with interest accrued.

The General Partner is authorized to apply other fair valuation principles for the assets of the Partnership, when circumstances or market conditions so justify. Such other valuation principles will be used on the assets in question and will be consistent with the retained valuation principles. The accounting principles adopted by the Partnership are Luxembourg valuation and generally accepted accounting principles (GAAP) applicable to SICARs such as the Partnership.

C. The liabilities of the Partnership shall include:

- i. all loans, bills and accounts payable;
- ii. all accrued or payable administrative expenses (including but not limited to investment advisory fees, priority profit share or management fee, custodian fee and corporate agents’ fees);
- iii. all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money, including the amount of any unpaid distributions declared by the Partnership where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;
- iv. an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the General Partner, and other provisions if any authorized and approved by the General Partner covering among others liquidation expenses; and

v. all other liabilities of the Partnership of whatsoever kind and nature except liabilities represented by Interests in the Partnership. In determining the amount of such liabilities the General Partner shall take into account all expenses payable by the Partnership comprising formation expenses, the remuneration and expenses of the Managers and officers of the General Partner, including their insurance cover, fees payable to its investment advisers or investment managers, fees and expenses payable to its service providers and officers, accountants, custodian and its correspondents, domiciliary, registrar and transfer agents, any paying agent and permanent representatives in places of registration, any other agent employed by the General Partner on behalf of the Partnership, fees and expenses incurred in connection with the listing of the Interests of the Partnership at any stock exchange or to obtain a quotation or another Regulated Market, fees for legal, corporate finance, due diligence advisory service providers and tax advisers in Luxembourg and abroad, fees for auditing services, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, translating, distributing and printing of the prospectuses, notices, rating agencies, explanatory memoranda, registration statements, or of interim and annual reports taxes or governmental charges, Investors servicing fees and distribution fees payable to distributors of Interests in the Partnership, currency conversion costs, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The General Partner may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

D. The General Partner shall establish a portfolio of assets for each Sub-Fund, and if applicable, for each Class of Sub-Fund in the following manner:

(1) the proceeds from the allotment and issue of Interests of a particular Class or Sub-Fund and the assets and liabilities and income and expenditure attributable to that Class or Sub-Fund shall be applied or charged to the portfolio established for such Class or Sub-Fund subject to the provisions of these Articles of Incorporations;

(2) where any asset is derived from another asset (whether cash or otherwise) such derivative asset shall be applied to the portfolio from which the related asset was derived and on each revaluation of an investment the increase or diminution in the value thereof (or the relevant portion of such increase or diminution in value) shall be applied to or deducted from the relevant portfolio;

(3) in the case of an asset (or amount treated as a notional asset) which the General Partner does not consider is attributable to a particular portfolio or portfolios, the General Partner shall have the discretion to determine the basis upon which any such asset shall be allocated between portfolios and the General Partner shall have power at any time and from time to time to vary such allocation;

(4) where assets not attributable to any portfolio give rise to any net profits or losses, the General Partner may allocate the assets representing such net profits or other net losses to the portfolios as it thinks fit;

(5) the liability to pay a dividend on a Class shall be allocated to the corresponding portfolio and the General Partner shall allocate any other liability to the portfolio or portfolios to which, in the General Partner's opinion, it relates or if in the General Partner's opinion it does not relate to any particular portfolio or portfolios, between the portfolios at the General Partner's discretion in such manner as it considers fair and reasonable in all the circumstances and the General Partner shall have power at any time and from time to time to vary such basis. Such allocation will generally be pro rata to the Net Asset Value of the relevant portfolios;

(6) in any proceedings brought by any holder of Interests of a particular Class or Sub-Fund in respect of the rights of such holder as the holder of such Interests, any liability of the Partnership to such Investor in respect of such proceeding shall only be settled out of the assets in the portfolio corresponding to such Interests, without recourse in respect of such liability or any allocation of such liability to any other Class or Sub-Fund of the Partnership;

(7) the General Partner may make debits or credits of assets (or amounts treated as notional assets) to portfolios if, as a result of a creditor or litigant proceeding against certain of the assets of the Partnership or otherwise, a liability would be borne in a different manner from that in which it would have been borne under paragraph (5) above, or in any similar circumstances;

(8) save as otherwise provided in these Articles of Incorporation, the assets allocated to a portfolio shall be applied solely in respect of the Interests of the Class or Sub-Fund to which such portfolio relates and no holder of Interests of that Sub-Fund or Class shall have any claim or right to any asset allocated to any other portfolio or Sub-Fund, or to prevent the draw downs, investment, divestment, return of capital or payment of dividends and any other similar activities on any other Sub-Fund.

E. Each pool of assets and liabilities shall consist of a portfolio of securities and other assets in which the Partnership is authorised to invest, and the entitlement of each Interest Class which is issued by the Partnership in relation with a same pool will change in accordance with the rules set out below.

In addition there may be held within each pool on behalf of one specific Class or several specific Classes, assets which are class specific and kept separate from the portfolio which is common to all Classes related to such pool and there may be assumed on behalf of such Class or Classes specific liabilities.

The proportion of the portfolio which shall be common to each of the Classes related to the same pool and which shall be allocable to each Class shall be determined by taking into account issues, redemptions, distributions, as well as payments of Class specific expenses or contributions of income or realisation proceeds derived from Class specific assets, whereby the valuation rules set out below shall be applied *mutatis mutandis*.

The percentage of the Net Asset Value of the common portfolio of any such pool to be allocated to each Class shall be determined as follows:

(1) initially the percentage of the net assets of the common portfolio to be allocated to each Class shall be in proportion to the respective number of the Interests of each Class at the time of the first issuance of Interests of a new Class;

(2) the issue price or draw down capital received upon the issue of Interests or part payment for Interests of a specific Class shall be allocated to the common portfolio and result in an increase of the proportion of the common portfolio attributable to the relevant Class;

(3) if in respect of one Class the Partnership acquires specific assets or pays Class specific expenses (including any portion of expenses in excess of those payable by other Classes) or makes specific distributions or pays the redemption price in respect of Interests of a specific Class, the proportion of the common portfolio attributable to such Class shall be reduced by the acquisition cost of such Class specific assets, the specific expenses paid on behalf of such Class, the distributions made on the Interests of such Class or the redemption price paid upon redemption of Interests of such class;

(4) the value of Class specific assets and the amount of Class specific liabilities are attributed only to the Class or Classes to which such assets or liabilities relate and this shall increase or decrease the Net Asset Value per Interest of such specific Class or Classes.

#### **Art. 21. Pooling.**

1. The General Partner may invest and manage all or any part of the pools of assets established for each Sub-Fund (hereafter referred to as "Participating Funds") on a pooled basis where it is appropriate with regard to their respective investment sectors to do so. Any such enlarged asset pool ("Enlarged Asset Pool") shall first be formed by transferring to it cash or (subject to the limitations mentioned below) other assets from each of the Participating Funds. Thereafter the General Partner may from time to time make further transfers to the Enlarged Asset Pool. It may also transfer assets from the Enlarged Asset Pool to a Participating Fund, up to the amount of the participation of the Participating Fund concerned. Assets other than cash may be allocated to an Enlarged Asset Pool only where they are appropriate to the investment sector of the Enlarged Asset Pool concerned and in accordance with the Offering Document.

2. A Participating Fund's participation in an Enlarged Asset Pool shall be measured by reference to notional units ("Units") of equal value in the Enlarged Asset Pool. On the formation of an Enlarged Asset Pool the General Partner shall in its discretion determine the initial value of a Unit which shall be expressed in such currency as the General Partner considers appropriate, and shall allocate to each Participating Fund Units having an aggregate value equal to the amount of cash (or to the value of other assets) contributed. Fractions of Units, calculated to four decimal places, may be allocated as required. Thereafter the value of a Unit shall be determined by dividing the net asset value of the Enlarged Asset Pool (calculated as provided below) by the number of Units subsisting.

3. When additional cash or assets are contributed to or withdrawn from an Enlarged Asset Pool, the allocation of Units of the Participating Fund concerned will be increased or reduced (as the case may be) by a number of Units determined by dividing the amount of cash or value of assets contributed or withdrawn by the current value of a Unit. Where a contribution is made in cash it may be treated for the purpose of this calculation as reduced by an amount which the General Partner considers appropriate to reflect fiscal charges and dealing and purchase costs which may be incurred in investing the cash concerned; in the case of a cash withdrawal a corresponding addition may be made to reflect costs which may be incurred in realising securities or other assets of the Enlarged Asset Pool.

4. The value of assets contributed to, withdrawn from, or forming part of an Enlarged Asset Pool at any time and the net asset value of the Enlarged Asset Pool shall be determined in accordance with the provisions (mutatis mutandis) of Article 23 provided that the value of the assets referred to above shall be determined on the day of such contribution or withdrawal.

5. Dividends, interests and other distributions of an income nature received in respect of the assets in an Enlarged Asset Pool will be immediately credited to the Participating Funds, in proportion to their respective entitlements to the assets in the Enlarged Asset Pool at the time of receipt.

**Art. 22. Accounting Year.** The accounting year of the Partnership shall begin on 1 January of each year and shall terminate on 31 December of the same year. The accounts of the Partnership shall be expressed in US Dollars or such other currency as the General Partner may determine. Where there shall be different Sub-Funds as provided for in Article 5 hereof, and if the accounts within such Sub-Funds are expressed in different currencies, such accounts shall be converted into US Dollars or such other currency as the General Partner may determine, and added together for the purpose of determination of the accounts of the Partnership.

**Art. 23. Custodian.** The Partnership shall enter into a custodian agreement with a bank which shall satisfy the requirements of the Law of 2004 (the "Custodian") and which shall assume towards the Partnership and its Investors the responsibilities required by law.

In the event of the Custodian desiring to retire, the General Partner shall use their best endeavours to find within two months a corporation to act as custodian and upon doing so the General Partner shall appoint such corporation to be custodian in place of the retiring Custodian. The General Partner may terminate the appointment of the Custodian but

shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in the place thereof.

**Art. 24. Liquidation of a Sub-Fund or of the Partnership and Mergers.** In the event of the liquidation of the Partnership, the General Partner shall realise the assets of the Partnership in the best interest of the Investors, and the Custodian shall distribute the net liquidation proceeds, after deduction of liquidation charges and expenses, to the holders of Interests in the proportion of the respective rights of each Class, all in accordance with the directions of the General Partner.

Liquidation proceeds that could not be distributed to the persons entitled thereto at the close of liquidation shall be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg on behalf of their beneficiaries until the applicable prescription period shall have elapsed.

A Sub-Fund or a Class may be terminated by resolution of the General Partner if the Net Asset Value of a Sub-Fund or a Class is below such amount as determined by the General Partner and disclosed in the Offering Document from time to time or in the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic, or military emergencies, or if the General Partner should conclude, in light of prevailing market or other conditions, including conditions that may adversely affect the ability of a Sub-Fund or a Class to operate in an economically efficient manner, and with due regard to the best interests of the Investors, that a Sub-Fund or a Class should be terminated. In such event, the assets of the Sub-Fund or the Class shall be realized, the liabilities discharged and the net proceeds of realization distributed to Investors in proportion to their holding of Interests in that Sub-Fund or Class and such other evidence of discharge as the General Partner may reasonably require. This decision will be notified to the Limited Partners as required. No Interests shall be redeemed after the date of the decision to liquidate the Sub-Fund or a Class. Assets, which could not be distributed to Limited Partners upon the close of the liquidation of the Sub-Fund concerned, will be deposited with the custodian of the Partnership for a period of six months after the close of liquidation. After this time, the assets will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg on behalf of their beneficiaries.

A Sub-Fund or a Class may merge with one or more other Sub-Funds or classes of Interests by resolution of the General Partner if the Net Asset Value of a Sub-Fund or a Class is below such amount as determined by the General Partner and disclosed in the Offering Document from time to time or in the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic, or military emergencies, or if the General Partner should conclude, in light of prevailing market or other conditions, including conditions that may adversely affect the ability of a Sub-Fund or a Class to operate in an economically efficient manner, and with due regard to the best interests of the Investors, that a Sub-Fund or a Class should be merged. This decision will be notified to Limited Partners as required. Each Limited Partner of the relevant Sub-Fund or a Class shall be given the possibility, within a period to be determined by the General Partner, but not being less than one month, and specified in said notice, to request free of any redemption charge the repurchase of its Interests. In certain circumstances, this may imply a transfer in specie in respect of those assets that are not easily realized, when so determined at the General Partner's discretion. The General Partner may require that these assets are grouped with Partnership assets in respect of future realizations of the relevant assets. A repurchase of its Interests is not guaranteed and would only be possible if there were a willing third party prepared to purchase these Interests or, at the sole discretion of the General Partner, taking into account the relative interests of the other Limited Partners. Any applicable contingent deferred sales charges are not to be considered as redemption charges and shall therefore be due.

A Sub-Fund may be contributed to another investment company in risk capital subject to the Law of 2004 by resolution of the General Partner in the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic, or military emergencies, or if the General Partner should conclude, in light of prevailing market or other conditions, including conditions that may adversely affect the ability of a Sub-Fund to operate in an economically efficient manner, and with due regard to the best interests of the Investors, that a Sub-Fund should be contributed to another fund. This decision will be notified to Limited Partners as required. Each Limited Partner of the relevant Sub-Fund shall be given the possibility within a period to be determined by the General Partner, but not being less than one month, and specified in said notice, to request, free of any redemption charge, the repurchase of its Interests. In certain circumstances, this may imply a transfer in specie in respect of those assets that are not easily realized, when so determined at the General Partner's discretion. The General Partner may require that these assets are grouped with Partnership assets in respect of future realizations of the relevant assets. Any applicable contingent deferred sales charges are not to be considered as redemption charges and shall therefore be due. At the close of such period, the contribution shall be binding for all Investors who did not request a redemption. When a Sub-Fund is contributed to another investment company in risk capital subject to the Law of 2004, the valuation of the Sub-Fund's assets shall be verified by an auditor who shall issue a written report at the time of the contribution.

If the Managers determine that it is in the interests of the Investors of the relevant Sub-Fund or Class or that a change in the economic or political situation relating to the Sub-Fund or Class concerned has occurred which would justify it, the reorganisation of one Sub-Fund or Class, by means of a division into two or more Sub-Funds or classes of Interests, may take place. This decision will be notified to Limited Partners as required. The notification will also contain information about the two or more new Sub-Funds or classes of Interests. The notification will be made at least one month before the date on which the reorganization becomes effective in order to enable the Investors to request the sale of their Interests, free of charge, before the operation involving division into two or more Sub-Funds or classes of Interests becomes effective. In certain circumstances, this may imply a transfer in specie in respect of those assets that are not

easily realized, when so determined at the General Partner's discretion. The General Partner may require that these assets are grouped with Partnership assets in respect of future realizations of the relevant assets. Any applicable contingent deferred sales charges are not to be considered as redemption charges and shall therefore be due.

**Art. 25. Amendment of Articles of Incorporation.** Any resolution of a meeting of Investors to the effect of amending the Articles of Incorporation must be passed with (i) a quorum of fifty percent (50%) of the capital outstanding being represented, (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the Investors present or represented at the meeting, and (iii) the consent of the General Partner.

Any amendment affecting the rights of the holders of Interests of any Class or Sub-Fund vis-à-vis those of any other Class or Sub-Fund shall be subject, to the said quorum and majority requirements in respect of each such relevant Class or Sub-Fund.

**Art. 26. General.** All matters not governed by these Articles of Incorporation or the Offering Document shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the Law of 2004.

All capital terms not defined herein, shall have the meaning given in the Offering Document.

#### *Transitory provisions*

- 1) The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Partnership and terminate on 31 December 2010.
- 2) The first annual general meeting of Investors shall be held in 2011.

#### *Subscription and Payment*

The subscribers subscribe for the number of Interests of SILVERSTREET PRIVATE EQUITY STRATEGIES SICAR and pay in cash the amounts as mentioned hereafter:

|  |             |
|--|-------------|
| SILVERSTREET CAPITAL LLP, prenamed, 2 Ordinary Interests . . . . .               | USD 2,000.- |
| SILVERSTREET MANAGEMENT S.À.R.L., prenamed, 1 General Partner Interest . . . . . | USD 1.-     |
| TOTAL . . . . .  | USD 2,001.- |

The Interests are all paid up to the extent of one hundred per cent (100 %) by payment in cash, so that the amount of two thousand and one US Dollars (USD 2,001.-) is from now on at the free disposal of the Partnership, evidence of which is given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Partnership as a result of its formation are estimated at approximately two thousand six hundred euro (EUR 2,600).

#### *General meeting*

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it is regularly constituted, it passed the following resolutions.

#### *First resolution*

The following is appointed Auditor until the next annual general meeting: PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

#### *Second resolution*

The registered office of the Partnership is fixed at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to proxy holder of the appearing parties, the said proxy holder signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le deuxième jour du mois de juin.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

SilverStreet Capital LLP, une limited liability partnership qui a été constituée sous le droit de l'Angleterre et du Pays de Galles le 23 janvier 2007 et ayant son siège social au 20-22 Bedford Row, Londres WC1R 4JS, Royaume-Uni,

ici représentée par Monsieur Antonios NEZERITIS, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée à Londres le 14 avril 2010, et

SilverStreet Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée le 2 juin 2010 et ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Antonios NEZERITIS, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée à Londres le 2 juin 2010.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société en commandite simple qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il est établi par la présente entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir détenteurs de parts d'intérêts émises ci-après, une société en commandite simple sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque sous la dénomination «SILVERSTREET PRIVATE EQUITY STRATEGIES SICAR» (ci-après la «Société»);

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute sur proposition de SilverStreet Management S.à r.l. («l'Associé Commandité») et par décision de l'assemblée générale adoptée à la façon requise pour la modification de ces statuts (les «Statuts») tel que disposé à l'Article 25.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de placer ses fonds en valeurs représentatives de capital à risque, dans le sens le plus large de la loi du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque, telle que modifiée, (la « Loi de 2004 »), dans le but de faire bénéficier ses Investisseurs des résultats de la gestion de ses actifs en contrepartie du risque qu'ils supportent. A ces fins, la Société peut exécuter toutes transactions, y compris des investissements, liés directement ou indirectement au lancement et/ou développement d'entités, en accord avec l'article 1 de la Loi de 2004.

La Société pourra par ailleurs conclure n'importe quelles transactions considérées comme nécessaires afin de développer, administrer, gérer et contrôler ces intérêts participatifs. A cet effet, la Société pourra se procurer des fonds en empruntant de sociétés affiliées et/ou parties tierces prêteuses et opérateurs sur les marchés de capitaux, en contractant des prêts, en émettant des obligations ou autres instruments de dette ou de capitaux (convertibles ou non), à travers des placements publics ou privés, sous forme nominative ou au porteur, sous n'importe quelle dénomination et payable en n'importe quelle devise. Elle peut aussi entrer dans des transactions de couverture et acheter/vendre des produits dérivés («derivative products») pour des raisons de couverture uniquement.

La Société pourra en particulier utiliser ses fonds, qu'ils soient empruntés ou non, pour la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise et pour accorder à des sociétés dans lesquelles la Société détient des participations directes ou indirectes, et/ou à tous les affiliés du groupe dont la Société est un membre et/ou à toute société mère de la Société toute assistance financière, subventions, prêts, crédits, sûretés et garanties.

La Société peut en outre effectuer toute opération ou transaction qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son but au sens le plus large dans le cadre de la Loi de 2004.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Associé Commandité.

Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être créés tant au Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Associé Commandité.

Au cas où l'Associé Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital Social - Parts d'Intérêts - Classes et Sous-Fonds.** Le capital de la Société est représenté par des parts d'intérêts sans valeur nominale (des "Parts d'Intérêts" et chacune une "Part d'Intérêt") et est à tout moment égal aux avoirs nets de la Société tels que définis par l'Article 20 des présents Statuts.

Le capital social initial de la Société est de deux mille et un dollars des Etats-Unis (USD 2.001,-) divisé en deux (2) Parts d'Intérêts Ordinaires et une (1) Part d'Intérêt d'Associé Commandité entièrement libérées, sans mention de valeur nominale.

Le capital souscrit de la Société, augmenté des primes d'émission, doit être d'un montant d'au moins le minimum prescrit par la Loi de 2004 et doit être atteint dans une période de douze mois à partir de l'autorisation de la Société à Luxembourg.

L'Associé Commandité est autorisé sans restriction à émettre des Parts d'Intérêts entièrement libérées et/ou des Parts d'Intérêts partiellement libérées (comme permis par la Loi de 2004) à tout moment conformément à l'Article 6 à un prix

basé sur la Valeur Nette d'Inventaire (telle que définie ci-dessous) par Part d'Intérêt sans réserver aux Investisseurs existants un droit préférentiel de souscription des Parts d'Intérêts à émettre.

L'Associé Commandité peut également décider d'émettre des Parts d'Intérêts avec une prime d'émission.

L'Associé Commandité peut déléguer à n'importe lequel de ses membres (les "Gérants", chacun individuellement un "Gérant") ou à tout fondé de pouvoir de la Société ou à toute personne dûment autorisée, la charge d'accepter des souscriptions et de recevoir des paiements pour les nouvelles Parts d'Intérêts et de délivrer celles-ci, en restant toujours en conformité avec la Loi de 2004.

Au choix de l'Associé Commandité, le capital de la Société, qui a une structure à compartiments multiples, peut être divisé en différents portefeuilles de valeurs et autres actifs autorisés par la loi, avec des objectifs d'investissement spécifiques et différents risques et autres caractéristiques, (les "Sous-Fonds" et chacun un "Sous-Fonds"). Les Sous-Fonds peuvent être libellés en différentes devises comme déterminé par l'Associé Commandité. Vis-à-vis des tiers, il n'y a pas de responsabilité partagée entre les différents Sous-Fonds et chacun des Sous-Fonds sera exclusivement responsable de toutes les dettes qui lui sont raisonnablement attribuées. Un Sous-Fonds n'aura aucun recours sur les actifs d'un autre Sous-Fond. Dans chaque Sous-Fonds, l'Associé Commandité peut décider d'émettre différentes classes de Parts d'Intérêts (les "Classes" et chacune une "Classe") qui peuvent, entre autres, être différentes en fonction de leur structure de frais, politique de paiement de dividendes, politique de couverture des risques, minima d'investissement ou d'autres caractéristiques spécifiques et qui peuvent être exprimées dans différentes devises selon que l'Associé Commandité décide d'émettre. L'Associé Commandité peut décider si et à partir de quand des Parts d'Intérêts de ces Classes seront offertes en vente, ces Parts d'Intérêts devant être émises selon les conditions déterminées par l'Associé Commandité. Quand les circonstances l'exigent, les références dans ces Statuts à des "Sous-Fonds" seront des références à des "Classe(s)".

La Société est créée avec des sous-fonds multiples tel que prévu par l'article 3 de la Loi de 2004. Les avoirs d'un Sous-Fonds spécifique sont exclusivement disponibles pour satisfaire les droits des créanciers dont les créances sont nées en rapport avec la création, le fonctionnement ou la liquidation de ce Sous-Fonds.

Pour déterminer le capital social de la Société, les avoirs nets correspondant à chacun des Sous-Fonds seront, s'ils ne sont pas exprimés en dollars des Etats-Unis, convertis en dollars des Etats-Unis et le capital social sera égal au total des actifs nets de toutes les Sous-Fonds. La Société préparera des comptes consolidés libellés en dollars des Etats-Unis ou en toute autre devise telle que déterminée par l'Associé Commandité.

**Art. 6. Emission de Parts d'Intérêts.** La Société émettra uniquement des Parts d'Intérêts nominatives. La Société émettra des relevés de compte afin de certifier les détentions des Investisseurs, qui constitueront des extraits du registre des Investisseurs (le "Registre").

Les Parts d'Intérêts seront émises tel que prévu dans le document d'émission de la Société tel que modifié de temps en temps (le "Document d'Emission").

L'Associé Commandité peut, tel que prévu dans le Document d'Emission, accepter de temps en temps des souscriptions d'Intérêts par un apport en nature.

Le paiement de dividendes aux Investisseurs nominatifs se fera par virement bancaire ou par chèque à leur adresse portée au Registre ou à des tiers désignés par eux.

Un dividende déclaré mais non payé sur une Part d'Intérêt dans une période de six ans ne peut pas être réclamé par le détenteur de la Part d'Intérêt après cette période, et qui, pour cause de forclusion, reviendra au bénéfice de la Société. Toutes les Parts d'Intérêts émises autres que des Parts d'Intérêts au porteur seront inscrites au Registre, qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce Registre doit indiquer le nom de chaque propriétaire de Parts d'Intérêts nominatives, sa résidence ou son domicile élu et le nombre de Parts d'Intérêts qu'il détient. Tout transfert de Parts d'Intérêts nominatives sera inscrit au Registre.

Le transfert de Parts d'Intérêts au porteur se fera par la délivrance des certificats de Parts d'Intérêts correspondants.

Le transfert de Parts d'Intérêts nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite portée au Registre, datée et signée par le cédant et, si requis par la Société, à sa discrétion, également signé par le cessionnaire, ou par leur mandataire justifiant des pouvoirs requis.

La Société considère la personne au nom de laquelle les Parts d'Intérêts sont enregistrées dans le Registre, comme pleinement détenteur des Parts d'Intérêts.

Tout propriétaire de Parts d'Intérêts nominatives devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite également sur le Registre.

Au cas où un Investisseur en nom ne fournit pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite au Registre, et l'adresse de l'Investisseur sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui sera fixée par la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'Investisseur. L'Investisseurs pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au Registre par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse qui pourra être fixée par la Société de temps à autre.

Si le paiement effectué par un souscripteur aboutit à l'émission de fractions de Parts d'Intérêts, cette fraction ne confèrera pas de droit de vote, mais donnera droit, dans les conditions à déterminer par la Société, à des dividendes ou autres distributions proportionnels. Pour les Parts d'Intérêts au porteur, uniquement des certificats attestant un nombre entier de Parts d'Intérêts seront émis.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul Investisseur par Part d'Intérêt de la Société sauf au cas où il en serait décidé autrement par l'Associé Commandité et prévu dans le Document d'Emission. En cas d'indivision ou de nue-propriété et d'usufruit, la Société pourra suspendre l'exercice des droits dérivant de la Part d'Intérêt ou des Parts d'Intérêts concernées jusqu'au moment où une personne aura été désignée pour représenter les indivisaires ou nu-propriétaires et usufruitiers vis-à-vis de la Société.

Dans le cas d'Investisseurs joints, la Société se réserve le droit de payer tout produit de rachat, distributions ou autres paiements uniquement au premier détenteur enregistré que la Société pourra considérer comme étant le représentant de tous les détenteurs joints, ou, à sa seule discrétion, à l'ensemble des Investisseurs joints.

**Art. 7. Défaut de paiement du capital.** Dans l'hypothèse où un Investisseur ne paie pas un appel de fonds (endéans la période à partir de la date de réception de la notice de financement incluant l'appel de fonds initial dès l'émission initial d'une Part d'Intérêt) tel que déterminé par l'Associé Commandité et prévu dans le Document d'Emission, l'Associé Commandité peut déclarer un tel Investisseur un Investisseur Défaillant.

Sauf renonciation par l'Associé Commandité, il en résulte les pénalités suivantes:

- (i) un Investisseur Défaillant sera imposé des dommages et intérêts égal à dix pourcent (10%) de son Engagement (sans préjudice de toute responsabilité pour tout dommage additionnel encouru par la Société); et
- (ii) les distributions à l'Investisseur Défaillant seront compensées ou retenues jusqu'à ce que tout montant dû à la Société a été entièrement payé.

En outre, l'Associé Commandité peut prendre toute action plus amplement décrit dans le Document d'Emission.

**Art. 8. Certificats Perdus ou Endommagés.** Lorsqu'un Investisseur peut justifier à la Société que son certificat de Part d'Intérêt a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir. Dès l'émission du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus aucune valeur.

Les certificats de Parts d'Intérêts endommagés peuvent être échangés sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés.

La Société peut à son gré mettre en compte à l'Investisseur le coût du duplicata et de toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au registre ou avec la destruction de l'ancien certificat.

**Art. 9. Restrictions en Matière de Détention de Parts d'Intérêts.** Les Parts d'Intérêts de la Société peuvent seulement être souscrites par des investisseurs avertis, tel que défini dans la Loi de 2004 (un "Investisseur Averti") qui ont été sélectionnés par l'Associé Commandité, lequel a plein pouvoir pour accepter et rejeter les souscriptions. Cependant, l'Associé Commandité aura le pouvoir d'édicter ou d'assouplir les restrictions relatives à la détention de Parts d'Intérêt telles que prévu dans le Document d'Emission.

L'Associé Commandité peut également procéder au rachat forcé de toutes les Parts d'Intérêts détenues par un Investisseur tel que prévu dans le Document d'Emission.

S'il apparaît, à tout moment, qu'un Investisseur n'est pas un Investisseur Averti, en sus de toute responsabilité selon le droit applicable, cet Investisseur sera tenu responsable et indemniser la Société, l'Associé Commandité, les autres Investisseurs du Sous-Fonds concerné et les agents de la Société de tous dommages, pertes ou dépenses résultant de ou en relation avec ces cas de détention lorsque l'Investisseur concerné a produit une documentation trompeuse ou fausse ou fait des déclarations trompeuses ou fausses pour établir faussement son statut d'Investisseur Averti ou a manqué de notifier à la Société la perte de ce statut.

**Art. 10. Assemblées Générales.** L'assemblée générale annuelle des Investisseurs se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, le deuxième vendredi du mois de juin de chaque année à 10.30 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un "Jour Ouvrable"), l'assemblée générale se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si, de l'avis souverain de l'Associé Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des Investisseurs pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 11. Préavis, Quorum et Votes.** La conduite des assemblées générales des Investisseurs de la Société sera déterminée par l'Associé Commandité et prévu dans le Document d'Emission.

**Art. 12. Gérance.** La Société sera gérée par l'Associé Commandité, lequel sera personnellement, conjointement et individuellement responsable avec la Société pour toutes les responsabilités ne pouvant être couvertes par les actifs de la Société. Les Associés Commanditaires s'abstiendront d'agir d'une manière ou dans une qualité autre que celle d'exercer leurs droits en tant qu'Investisseurs aux d'assemblées générales et seront responsables jusqu'à concurrence de leurs Engagements faits au bénéfice de la Société.

L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour exécuter tout acte d'administration et de disposition pris dans l'intérêt de la Société dans les limites de la Loi de 2004, la Loi de 1915, le Document d'Emission et ces Statuts.

L'Investisseur aura, sous réserve des termes de cet Article, notamment le pouvoir au nom et pour le compte de la Société de réaliser tous les objectifs de la Société et d'exécuter tout acte et de conclure et exécuter tous les contrats et autres engagements qu'il jugera nécessaire, judicieux ou utile ou accessoire. Sauf si c'est expressément prévu autrement, l'Associé Commandité aura l'autorité complète d'exercer, à sa libre appréciation, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou opportuns, en vue d'exécuter les objectifs de la Société.

L'Associé Commandité aura en plus le pouvoir de déterminer la politique sociétaire et d'investissement ainsi que la gérance et les affaires commerciales de la Société.

L'Associé Commandité peut, de temps à autre, et toujours sous sa responsabilité, désigner des collaborateurs ou agents de la Société nécessaires pour le fonctionnement et la gérance de la Société, pourvu que les Investisseurs n'agissent pas pour compte de la Société sans risquant leur statut de responsabilité limitée.

**Art. 13. Conflit d'Intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et n'importe quelle autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Commandité ou l'un quelconque des investisseurs, gérants, agents, affiliés, personnel ou fondé de pouvoir de l'Associé Commandité a un intérêt dans, ou est un associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé de telle autre société ou entité avec laquelle la Société conclura des contrats ou des affaires. L'Associé Commandité ou tels fondés de pouvoirs ne seront pas, en raison de cette appartenance avec telle autre société ou entité, empêché de considérer et de voter ou d'agir en vertu d'affaires en rapport avec tel contrat ou affaire.

**Art. 14. Indemnisation.** La Société indemnifiera l'Associé Commandité et ses agents respectifs, affiliés et personnel contre toutes réclamations, dettes, coûts et dépenses, y compris les frais légaux, encourus par eux en raison de leur activité pour compte de la Société ou des Investisseurs. Les Associés Commanditaires ne seront pas individuellement tenus au-delà du montant, du montant maximum apporté ou accepté d'apporter à la Société.

**Art. 15. Engagement de la Société.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Associé Commandité ou par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toute personne à qui des pouvoirs auront été délégués par l'Associé Commandité comme ce dernier peut les déterminer à sa seule discrétion.

**Art. 16. Réviseur d'Entreprises.** La Société nommera un réviseur d'entreprises agréé qui exécutera les obligations prévues par la Loi de 2004. Le réviseur d'entreprises agréé sera élu pour la première fois par une résolution adoptée suite à la constitution de la Société et pour la suite par l'assemblée générale annuelle des Investisseurs et restera en fonction jusqu'à ce que son successeur ait été élu.

**Art. 17. Rachat et Conversion des Parts d'Intérêts.** Sauf si autrement prévu par le Document d'Emission, les Parts d'Intérêts ne sont pas rachetable ou convertible à l'option des Investisseurs.

L'Associé Commandité peut, tel que prévu dans le Document d'Emission, entraîner le rachat forcé des Parts d'Intérêts dans les cas et tel que prévu dans le Document d'Emission.

L'Associé Commandité peut, tel que prévu dans le Document d'Emission, procéder au paiement en nature des avoirs de la Société de toute ou partie d'une demande de rachat.

**Art. 18. Evaluation.** La Valeur Nette d'Inventaire pour les Parts d'Intérêts de chaque Classe de chaque Sous-Fonds sera déterminée par la Société à différentes échéances comme l'Associé Commandité le déterminera par une instruction (le jour de la détermination étant désigné dans les présents Statuts comme "Jour d'Evaluation").

**Art. 19. Suspension des Evaluations.** L'Associé Commandité pourra temporairement suspendre ou reporter pour toute ou partie d'une période, (i) le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire d'un ou plusieurs Sous-Fonds, (ii) l'émission et le rachat de Parts d'Intérêts, (iii) le paiement du produit de rachat et/ou (iv) une combinaison de ce qui précède, dans les cas suivants:

a) pendant toute période pendant laquelle une bourse de valeurs ou un autre marché, qui est la principale bourse de valeurs ou le principal marché sur lequel une partie substantielle des investissements du Sous-Fonds concerné est cotée ou négociée, est fermé, ou pendant laquelle les transactions sont substantiellement réduites ou suspendues, pour autant qu'une telle restriction ou suspension n'affecte l'évaluation des investissements de la Société attribuable à ce Sous-Fonds;

b) durant l'existence d'un état de choses qui constitue une situation d'urgence, d'après l'avis de l'Associé Commandité, de laquelle il résulte que la réalisation ou l'évaluation des investissements par la Société pour le Sous-Fonds concerné n'est pas possible;

c) durant toute période où les moyens de communication, qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'un Sous-Fonds concerné ou le prix courant ou la valeur courante sur une bourse de valeurs ou un marché, sont hors service;

d) si pour toute autre raison quelconque, les prix des investissements de la Société attribuables à un Sous-Fonds ne peuvent pas être rapidement ou exactement déterminés ou estimés (y compris la suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire d'un organisme de placement collectif sous-jacent);

e) lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat de Parts d'Intérêts d'un Sous-Fonds ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat de Parts d'Intérêts ne peuvent, de l'avis de l'Associé Commandité, être effectués à des taux de change normaux;

f) toutes autres circonstances indépendantes du contrôle de l'Associé Commandité.

Pareille suspension relative à un Sous-Fonds n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Part d'Intérêt, l'émission, le rachat et la conversion des Parts d'Intérêts de tout autre Sous-Fonds.

**Art. 20. Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire.** La valeur nette d'inventaire (la "Valeur Nette d'Inventaire") par Part d'Intérêt sera déterminée en divisant les avoirs nets de la Société, constitués par la valeur des avoirs de la Société correspondant au Sous-Fonds en question, moins les passifs attribuables à ce Sous-Fonds, par le nombre de Parts d'Intérêts en circulation du Sous-Fonds correspondant ajustée de manière à refléter tous frais de transaction, droits de dilution ou charges fiscales que l'Associé Commandité estime opportun de prendre en compte au regard du Sous-Fonds concerné et en arrondissant la somme obtenue comme cela est prévu dans les documents de vente de la Société.

La Valeur Nette d'Inventaire par Part d'Intérêt d'un Sous-Fonds est exprimée dans une devise sélectionnée par l'Associé Commandité pour chaque Sous-Fonds.

La Valeur Nette d'Inventaire de la Société est exprimée en dollars des Etats-Unis ou en toute autre devise telle que déterminée par l'Associé Commandité.

A. Les avoirs de la Société comprendront sans limitation:

- i. tous les avoirs inscrits au nom de la Société ou de toute Filiale;
- ii. toute les actions, parts, titres convertibles, dette et instruments de dette convertibles et autres titres de Véhicule Intermédiaire d'Investissement inscrits au nom de la Société;
- iii. toute détention d'instruments convertibles ou autres instruments de dette;
- iv. toutes les espèces en caisse ou en dépôt et de fonds du marché monétaire, y compris les intérêts échus;
- v. tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles, y compris les résultats de la vente d'avoirs dont le prix n'a pas encore été touché;
- vi. tous les titres, billets à vue, parts, actions, obligations, parts/actions dans des organismes de placement collectif, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres détenus ou contractés par l'Associé Commandité au nom de la Société;
- vii. tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres, pourvu que la Société puisse toutefois faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits;
- viii. tous les intérêts échus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;
- ix. les frais courus de la Société dans la mesure où ils n'ont pas été amortis,
- x. tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

B. Les avoirs de la Société seront évalués sur base de leur juste valeur. Leur valeur sera déterminée comme suit:

- a) les parts d'intérêts, actions ou participations en equity ainsi que tous les autres avoirs seront évaluées en conformité avec les lignes directrices de déclarations d'évaluation établies par l'Association Européenne de Capital Risque, telles que modifiées de temps à autre ("AECR");
- b) La valeur des avoirs dénommés dans une devise autre que le dollar des Etats-Unis sera déterminée en tenant compte du taux de change prévalant au moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire.
- c) la valeur des espèces comprenant des espèces, des bons du trésor et des instruments du marchés monétaire régulièrement négociés seront évalués à leur valeur de marché avec les intérêts accrus.

L'Associé Commandité est autorisé à appliquer d'autres principes de juste évaluation pour les avoirs de la Société, lorsque les circonstances ou les conditions de marchés le justifient ainsi. Ces autres principes d'évaluation seront utilisés pour les avoirs en questions et seront en accord avec les principes d'évaluation retenus. Les principes d'évaluation adoptés par la Société sont les principes d'évaluation et les principes comptables généralement reconnus (PCGR ou GAAP) luxembourgeois applicables aux SICARs comme la Société.

C. Les engagements de la Société comprennent:

- i. tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles;
- ii. tous les frais administratifs, échus ou redus (y compris, et sans limitation, les commissions du conseiller en investissement, les parts bénéficiaires prioritaires ou la commission de gestion, la commission du dépositaire et la commission des agents de la Société);
- iii. toutes les obligations connues échues ou non échues, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés lorsque le Jour d'Evaluation coïncide avec, ou est postérieur à la date à laquelle se fera la détermination des personnes qui y ont, ou auront droit;
- iv. d'une provision appropriée pour impôts sur le capital et sur le revenu, couru jusqu'au Jour d'Evaluation et fixée par l'Associé Commandité et d'autres provisions autorisées ou approuvées par l'Associé Commandité couvrant, entre autres, les dépenses de liquidation;

v. toutes autres obligations de la Société de quelque sorte et nature que ce soit à l'exception des engagements représentés par les Parts d'Intérêts de la Société. Pour la détermination du montant de ces engagements, la Société prendra en compte toutes les dépenses payables par elle, ce qui comprend, entre autres, les frais de constitution, la rémunération et les dépenses de ses Gérants et agents, y compris leurs frais d'assurance, les commissions payables à ses conseillers en investissement ou gestionnaires d'investissement, les frais et dépenses payables à ses fournisseurs de services et agents, comptables, au dépositaire et ses correspondants, au domiciliataire, agents de registre et de transfert, agent payeur et représentants permanents au lieu d'enregistrement, tout autre agent employé par l'Associé Commandité au nom de la Société, les frais et dépenses encourus par la Société en rapport avec la cotation des parts de la Société sur une bourse de valeurs ou sur un autre Marché Réglementé, les frais pour les conseillers juridiques, les conseillers en financement des sociétés, les fournisseurs de services en « due diligence » et les conseillers fiscaux à Luxembourg et à l'étranger, les frais pour les services d'audit, d'imprimerie, de présentation de rapports et publications, y compris le coût de la préparation, de la traduction, de la distribution et de l'impression des documents d'émission, des avis, des agences de notation, des mémoires explicatifs, des déclarations d'enregistrement ou des rapports intérimaires et annuels, les impôts et les charges gouvernementales, les frais d'administration pour le compte des Investisseur et les dépenses de distribution payables aux distributeurs de parts de la Société, les coûts de conversion monétaire et toutes les dépenses opérationnelles, y compris le coût de l'achat et de la vente des avoirs, intérêts, frais bancaires et de courtage, frais postaux, de téléphone et télex. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.

D. L'Associé Commandité établira pour chaque Sous-Fonds et, le cas échéant, pour chaque Classe de Sous-Fonds une masse d'avoirs de la manière suivante:

(1) les produits résultant de l'attribution et de l'émission des Parts d'Intérêts d'une Classe ou d'un Sous-Fonds spécifique et les actifs, engagements, revenus et frais relatifs à cette Classe ou ce Sous-Fonds seront affectés ou chargés au portefeuille établi pour cette Classe ou ce Sous-Fonds conformément aux dispositions des présents Statuts;

(2) si un avoir découle d'un autre avoir (en espèces ou autrement), un tel avoir dérivé sera attribué au portefeuille duquel l'avoir en question était dérivé et à chaque réévaluation d'un investissement, l'augmentation ou la diminution de valeur de celui-ci (ou de la portion correspondante d'une telle augmentation ou diminution de valeur) sera attribuée au, ou diminuée du, portefeuille concerné;

(3) dans le cas d'un avoir (ou d'un montant traité comme un notionnel) que l'Associé Commandité ne considère pas comme étant attribuable à un ou des portefeuilles spécifiques, l'Associé Commandité pourra de manière discrétionnaire déterminer la base sur laquelle un tel avoir sera alloué entre les portefeuilles et l'Associé Commandité aura le pouvoir, à tout moment et de temps en temps, de modifier une telle allocation;

(4) lorsque des avoirs non attribuables à un portefeuille donne droit à des profits ou pertes nets, l'Associé Commandité peut allouer les avoirs représentant de tels profits ou pertes nets à des portefeuilles comme cela lui semble approprié;

(5) l'obligation de payer un dividende sur une Classe sera alloué au portefeuille correspondant et l'Associé Commandité allouera tout autre obligation au portefeuille ou portefeuilles auxquels, de l'avis de l'Associé Commandité, il se rapporte ou si, de l'avis de l'Associé Commandité, il ne se rapporte à aucun portefeuille ou portefeuilles spécifiques, entre les portefeuilles à la discrétion de l'Associé Commandité d'une manière qu'il considère juste et raisonnable dans toutes les circonstances et l'Associé Commandité aura le pouvoir à tout moment et de temps en temps de modifier une telle base. Une telle allocation se fera généralement au pro rata de la Valeur Nette d'Inventaire des portefeuilles en question;

(6) dans toutes procédures conduites par un détenteur de Parts d'Intérêts d'une Classe ou d'un Sous-Fonds particulier en rapport avec les droits d'un tel détenteur en tant que détenteur de telles Parts d'Intérêts, toute obligation de la Société envers un tel Investisseur en rapport avec une telle procédure sera seulement réglée sur les avoirs du portefeuille correspondant à de telles Parts d'Intérêts, sans recours en rapport avec une telle obligation ou toute allocation d'une telle obligation à toute autre Classe ou tout autre Sous-Fonds;

(7) l'Associé Commandité peut débiter ou créditer des portefeuilles d'avoirs (ou des montants traité comme des avoirs notionnels) si, à la suite d'une déclaration de créance ou d'une procédure contentieuse à l'encontre de certains des avoirs de la Société ou autrement, une obligation doit être supportée d'une manière différente de celle prévue au paragraphe (v) ci-dessus, ou dans toute circonstance semblable;

(8) sauf s'il en est prévu autrement dans les Statuts, les avoirs alloués à un portefeuille seront appliqués seulement en rapport avec les Parts d'Intérêts de la Classe ou du Sous-Fonds auquel ce portefeuille se rapporte et aucun détenteur de Parts d'Intérêts de ce Sous-Fonds ou Classe n'aura droit à un avoir alloué à un autre portefeuille ou Sous-Fonds, ou de prévenir les appels de fonds, investissement, désinvestissement ou retour de capital ou paiements de dividendes ou toute autre activité similaire sur toute autre Sous-Fonds.

E. Chaque masse d'avoirs et engagements consistera en un portefeuille de valeurs et autres avoirs dans lesquels la Société est autorisée à investir, et l'aptitude de chaque Classe émise par la Société à être gérée sur une base commune changera en accord avec les règles établies ci-dessous.

En outre, il peut être détenu dans chaque masse d'avoirs, pour le compte d'une Classe spécifique ou de plusieurs Classes spécifiques, des avoirs spécifiques à une Classe et détenus séparément du portefeuille qui est commun à toutes les Classes liées à cette base commune et, des dettes spécifiques peuvent être supportées pour le compte de telles Classes.

La proportion du portefeuille, commun à chacune des Classes gérées sur une base commune et qui doit être allouée à chacune des Classes, doit être déterminée en prenant en compte des émissions, rachats, distributions, ainsi que les paiements de dépenses ou contributions financières, ou réalisation de produits dérivés d'avoirs spécifiques d'une Classe, et pour laquelle les règles d'évaluation établies ci-dessous doivent être appliquées mutatis mutandis.

Le pourcentage de la Valeur Nette d'Inventaire du portefeuille commun de toute masse d'avoirs et qui doit être allouée à chaque Classe, doit être déterminé comme suit:

(1) initialement, le pourcentage des avoirs nets du portefeuille commun qui doit être alloué à chaque Classe doit être proportionnel au nombre respectif de Parts d'Intérêts dans chaque Classe au moment de la première émission des Parts d'Intérêts d'une nouvelle Classe.

(2) le prix d'émission ou de capital appelé reçu lors d'une émission de Parts d'Intérêts ou d'un paiement partiel pour des Parts d'Intérêts d'une Classe spécifique doit être alloué au portefeuille commun et résulter en une augmentation de la proportion du portefeuille commun attribuable à la Classe correspondante;

(3) si, pour une Classe, la Société acquiert des avoirs spécifiques ou paie des dépenses spécifiques (y compris toute fraction de dépense supérieure aux dépenses payables par les autres Classes) ou effectue des dispositions spécifiques, ou paie un prix de rachat pour des Parts d'Intérêts d'une Classe spécifique, la proportion du portefeuille commun attribuable à une telle Classe doit être réduite par les coûts d'acquisition de tels avoirs pour cette Classe spécifique, les dépenses spécifiques payées pour le compte de cette Classe, les distributions effectuées sur les Parts d'Intérêts de cette Classe, ou le Prix de Rachat payé contre le rachat des Parts d'Intérêts de cette Classe;

(4) La valeur des avoirs spécifiques d'une Classe et le montant des dettes spécifiques d'une Classe sont attribués uniquement à la Classe ou les Classes auxquelles de tels avoirs ou de telles dettes sont liés et cela doit augmenter ou réduire la Valeur Nette d'Inventaire par Part d'Intérêt de cette Classe ou de ces Classes spécifiques.

#### **Art. 21. Co-Gestion.**

1. L'Associé Commandité peut investir et gérer tout ou partie des masses d'avoirs établies pour deux ou plusieurs Sous-Fonds (ci-après désignées comme "Fonds Participants") sur une base commune lorsque ceci est approprié eu égard aux secteurs d'investissement respectifs. Une telle masse d'actifs élargie ("masse d'actifs élargie") sera d'abord créée par transfert de liquidités ou (sauf limitation tel que décrit ci-dessous) d'autres actifs de chaque Fonds Participant. Postérieurement, l'Associé Commandité peut de temps en temps faire d'autres transferts à la masse d'actifs élargie. Ils peuvent également transférer les avoirs d'une masse d'actifs à un Fonds Participant, jusqu'à hauteur de la participation du Fonds Participant concerné. Les avoirs autres que les liquidités peuvent être attribués à une masse d'actifs seulement lorsqu'ils sont adaptés au secteur d'investissement de la masse d'actifs concernée et conformément au Document d'Emission.

2. La participation d'un Fonds Participants dans une masse d'actifs élargie sera mesurée par référence à des unités ("Unités") de valeur égale dans la masse d'actifs élargie. Lors de la formation d'une masse d'actifs élargie, l'Associé Commandité déterminera la valeur initiale d'une Unité qui sera exprimée dans une devise considérée comme appropriée par l'Associé Commandité, et il sera attribué à chaque Fonds Participants des Unités d'une valeur totale égale au montant en espèce (ou valeurs d'autres avoirs) contribué. Des fractions d'Unités, (calculés jusqu'à la quatrième décimale) peuvent être allouées si nécessaire. Par après la valeur de chaque Unité sera déterminée en divisant la Valeur Nette d'Inventaire d'une masse d'actifs élargie (calculée tel que décrit ci-après) par le nombre d'Unités existantes.

3. Si des espèces ou avoirs additionnels sont contribués ou retirés d'une masse d'actifs élargie, le nombre d'Unités allouées au Fonds Participants concerné sera augmenté ou diminué (selon le cas) par le nombre d'Unités déterminé en divisant le montant en espèce ou la valeur des avoirs contribués ou retirés par la valeur actuelle d'une Unité. Si une contribution est faite en espèces, elle peut être considérée pour les besoins du présent calcul, comme étant réduite par un montant que l'Associé Commandité considère nécessaire pour refléter les charges fiscales, frais de négociation et d'achat qui peuvent être encourus par l'investissement des espèces concernés; au cas d'un retrait d'espèces une ajoute correspondante pourra être faite pour refléter les frais qui seraient encourus lors de la réalisation des valeurs ou autres avoirs de la masse d'actifs élargie.

4. La valeur des avoirs contribués à, ou retirés de, ou faisant partie d'une masse d'actifs élargie à un certain moment ainsi que la Valeur Nette d'Inventaire de la masse d'actifs élargie sera déterminée conformément aux dispositions de l'Article 23 (mutatis mutandis) étant entendu que la valeur des avoirs mentionnés ci-avant sera déterminée au jour d'une telle contribution ou retrait.

5. Les dividendes, intérêts et autres distributions ayant la nature de revenus reçus relativement aux actifs d'une masse seront immédiatement crédités aux Fonds Participants, proportionnellement à leurs droits respectifs vis-à-vis des actifs dans la masse d'actifs ou moment de la réception.

**Art. 22. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année. Les comptes de la Société seront exprimés en dollars des Etats-Unis ou dans une autre devise qui sera choisie par l'Associé Commandité. Au cas où il existe différents Sous-Fonds conformément à l'Article 5 des présents Statuts, et si les comptes de ces différents Sous-Fonds sont exprimés dans des devises différentes, ces comptes seront convertis en dollars des Etats-Unis, ou en toute autre devise telle que déterminée par l'Associé Commandité et additionnés pour les besoins de la détermination des comptes de la Société.

**Art. 23. Banque Dépositaire.** La Société conclura un contrat de dépôt avec une banque qui doit satisfaire aux exigences de la Loi de 2004 (le “Dépositaire”) et qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses Investisseurs les responsabilités requises par la loi.

Au cas où le Dépositaire souhaiterait démissionner, l'Associé Commandité utilisera tous ses efforts pour trouver dans les deux mois une société pour agir comme dépositaire et l'Associé Commandité désignera ainsi cette société comme Dépositaire à la place du Dépositaire démissionnaire. L'Associé Commandité pourra mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourront pas révoquer le Dépositaire à moins que et jusqu'à ce qu'un successeur aura été désigné à titre de Dépositaire conformément à cette disposition et agira à sa place.

**Art. 24. Dissolution de la Société ou d'un Sous-Fonds et Fusions.** En cas de liquidation de la Société l'Associé Commandité réalisera les avoirs de la Société dans le meilleur intérêt des Investisseurs, et le Dépositaire distribuera le boni net de liquidation, après déduction des charges et dépenses de liquidation, aux détenteurs de Parts d'Intérêts proportionnellement aux droits respectifs de chaque Classe, le tout conformément aux directions de l'Associé Commandité

Les boni de liquidation qui ne peuvent être distribués aux personnes qui y ont droit lors de la clôture de la liquidation seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg au nom des bénéficiaires jusqu'à ce que la période prescription applicable se soit écoulée.

Un Sous-Fonds ou une Classe peuvent être fermés par décision de l'Associé Commandité de la Société lorsque la Valeur Nette d'Inventaire d'un Sous-Fonds ou d'une Classe est inférieure à un montant tel que déterminé par l'Associé Commandité et indiqué dans le Document d'Emission de temps à autre ou en cas de survenance d'événements spéciaux en dehors de son contrôle tels que des situations d'urgence d'ordre politique, économique ou militaire ou si l'Associé Commandité devait conclure que le Sous-Fonds ou la Classe devraient être fermés, à la lumière des conditions prévalant sur les marchés ou d'autres conditions, incluant des conditions qui peuvent affecter négativement la possibilité pour un Sous-Fonds ou une Classe d'agir de manière économiquement efficiente et en considération du meilleur intérêt des Investisseurs. Dans un tel cas, les avoirs du Sous-Fonds ou de la Classe seront réalisés, les dettes payées et le produit net de réalisation distribué aux Investisseurs proportionnellement à leur détention de Parts d'Intérêts dans le Sous-Fonds ou la Classe et de toute autre preuve de paiement telle que l'Associé Commandité pourra raisonnablement exiger. Cette décision sera notifiée aux Investisseurs tel qu'exigé. Aucune Part d'Intérêt ne sera rachetée après la date à laquelle la décision de liquider le Sous-Fonds ou la Classe a été prise. Les avoirs qui n'ont pu être distribués aux Investisseurs à la clôture de la liquidation du Sous-Fonds ou de la Classe seront déposés auprès du dépositaire de la Société pour une période de six mois à compter de la clôture de la liquidation. Passé ce délai, les avoirs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte de leurs bénéficiaires.

Un Sous-Fonds ou une Classe peut fusionner avec un ou plusieurs autres Sous-Fonds ou une ou plusieurs autres Classes sur décision de l'Associé Commandité si la Valeur Nette d'Inventaire d'un Sous-Fonds ou d'une Classe est inférieure à un montant tel que déterminé par l'Associé Commandité et prévu dans le Document d'Emission de temps à autre ou en cas de survenance d'événements spéciaux en dehors de son contrôle tels que des situations d'urgence d'ordre politique, économique ou militaire ou si l'Associé Commandité devait conclure qu'il y a lieu à fusion, à la lumière des conditions prévalant sur les marchés ou d'autres conditions, incluant des conditions qui peuvent affecter négativement la possibilité pour un Sous-Fonds ou une Classe d'agir de manière économiquement efficiente et en considération du meilleur intérêt des Investisseurs. Cette décision sera notifiée aux Investisseurs tel qu'exigé. Les Investisseurs du Sous-Fonds ou de la Classe concerné(e) aura la possibilité, dans un délai déterminé par l'Associé Commandité mais n'étant pas inférieure à un mois et spécifié dans ladite notice, de demander sans frais le rachat de leurs Parts d'Intérêts. Dans certaines circonstances, cela peut impliquer un transfert in specie pour les avoirs qui ne sont pas facilement réalisable, lorsqu'il en est ainsi déterminé à la discrétion de l'Associé Commandité. L'Associé Commandité peut requérir que ces avoirs soient regroupés avec les avoirs de la Société pour la réalisation future des avoirs concernés. Un rachat de ses Parts d'Intérêts n'est pas garantie et ne serait possible que s'il y avait un tiers volontaire prêt à acheter ces Parts d'Intérêts ou, à la discrétion de l'Associé Commandité, prenant en compte les intérêts relatifs des autres Investisseurs. Toute commission différée de vente (“contingent deferred sales charges”) éventuellement applicable ne sera pas considérée comme frais de rachat et sera dès lors due.

Un Sous-Fonds peut être apporté à une autre société d'investissement en capital à risque soumise à la Loi de 2004 par décision de l'Associé Commandité en cas de survenance d'événements spéciaux en dehors de son contrôle tels que des situations d'urgence d'ordre politique, économique ou militaire ou si l'Associé Commandité devait conclure qu'il y a lieu à apport à un autre fonds, à la lumière des conditions prévalant sur les marchés ou d'autres conditions, incluant des conditions qui peuvent affecter négativement la possibilité pour un Sous-Fonds d'agir de manière économiquement efficiente et en considération du meilleur intérêt des Investisseurs. Cette décision sera notifiée aux Investisseurs tel qu'exigé. Chaque Investisseur du Sous-Fonds concerné aura la possibilité, dans un délai déterminé par l'Associé Commandité mais n'étant pas inférieure à un mois et spécifié dans ladite notice, de demander sans frais le rachat de ses Parts d'Intérêts. Dans certaines circonstances, cela peut impliquer un transfert in specie pour les avoirs qui ne sont pas facilement réalisable, lorsqu'il en est ainsi déterminé à la discrétion de l'Associé Commandité. L'Associé Commandité peut requérir que ces avoirs soient regroupés avec les avoirs de la Société pour la réalisation future des avoirs concernés. Toute commission différée de vente (“contingent deferred sales charges”) éventuellement applicable ne sera pas considérée comme frais de rachat et sera dès lors due. A la clôture d'une telle période, l'apport liera les Investisseurs qui n'ont pas requis le rachat.

Lorsqu'un Sous-Fonds est apporté à une autre société d'investissement en capital à risque soumise à la Loi de 2004, l'évaluation des avoirs du Sous-Fonds sera vérifié par un réviseur qui émettra un rapport écrit au moment de l'apport.

Si les gérants déterminent qu'il est dans l'intérêt des Investisseurs du Sous-Fonds ou de la Classe en question ou si un changement dans la situation économique ou politique concernant le Sous-Fonds ou la Classe en question est survenu qui le justifierait, la réorganisation d'un Sous-Fonds ou d'une Classe, par le biais d'une scission en deux ou plusieurs Sous-Fonds ou Classes, peut avoir lieu. La décision sera notifiée aux Investisseurs tel qu'exigé. La notice contiendra également des informations concernant les deux plusieurs Sous-Fonds ou Classes. La notification sera effectuée au moins un mois avant la date effective de la réorganisation afin de permettre aux Investisseurs de demander sans frais le rachat de leurs Parts d'Intérêts avant la date effective de l'opération concernant la division en deux ou plusieurs Sous-Fonds ou Classes. Dans certaines circonstances, cela peut impliquer un transfert in specie pour les avoirs qui ne sont pas facilement réalisable, lorsqu'il en est ainsi déterminé à la discrétion de l'Associé Commandité. L'Associé Commandité peut requérir que ces avoirs soient regroupés avec les avoirs de la Société pour la réalisation future des avoirs concernés. Toute commission différée de vente ("contingent deferred sales charges") éventuellement applicable ne sera pas considérée comme frais de rachat et sera dès lors due.

**Art. 25. Modification des Statuts.** Toute résolution d'une assemblée générale des Investisseurs visant à modifier les Statuts doivent être adoptée par (i) un quorum de cinquante pourcent (50%) du capital social en circulation étant représenté, (ii) l'approbation d'une majorité d'au moins deux tiers (2/3) des Investisseurs présent ou représenté à l'assemblée, et (iii) le consentement de l'Associé Commandité.

Toute modification affectant les droits des détenteurs de Parts d'Intérêts d'une Classe ou d'un Sous-Fonds par rapport à ceux d'une autre Classe ou d'un autre Sous-Fonds sera en outre soumise aux mêmes exigences de quorum et de majorité dans cette Classe ou ce Sous-Fonds.

**Art. 26. Dispositions Générales.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, sont régies par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et la Loi de 2004.

Tout terme en majuscules non défini, aura la signification donnée dans le Document d'Emission.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle des Investisseurs se tiendra en 2011.

#### *Souscription et Paiement*

Les souscripteurs souscrivent toutes les Parts d'Intérêts de SILVERSTREET PRIVATE EQUITY STRATEGIES SICAR et libèrent en espèces les montants indiqués ci-après:

|  |             |
|--|-------------|
| SILVERSTREET CAPITAL LLP, préqualifiée, 2 Parts d'Intérêts Ordinaires . . . . .                | USD 2.000,- |
| SILVERSTREET MANAGEMENT S.AR.L., préqualifiée, 1 Part d'Intérêt d'Associé Commandité . . . . . | USD 1,-     |
| TOTAL . . . . .  | USD 2.001,- |

Les Parts d'Intérêts sont toutes libérées à cent pour cent (100 %) par paiement en espèces, de sorte que la somme de deux mille et un dollars des Etats-Unis (USD 2.001,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution s'élèvent à deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

#### *Assemblée générale*

Les personnes sus-indiquées, représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquée, immédiatement procèdent à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié qu'elle est régulièrement constituée, elle adopte les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Est nommé Réviseur jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

Le siège social de la Société est fixé au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française et en qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. NEZERITIS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2010. LAC/2010/24808. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010066321/1037.

(100081614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

---

**Aberdeen Property Funds SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.474.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

Selim Saykan.

Référence de publication: 2010057890/11.

(100072016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**African Mining Securities Investment Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.821.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010057898/11.

(100072037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Piedra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 108.498.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 30 avril 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Raymond BALSEN, Administrateur, administrateur de sociétés, 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Maître Tom LOESCH, Administrateur-Président, avocat, 35, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2010.

L'assemblée générale du 30 avril 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse SCHERER, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2010.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

*Pour PIEDRA S.A.*

*Société anonyme*

*Signature*

Référence de publication: 2010062294/21.

(100061502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Ablesoft S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 92.564.

Le Bilan au 30 avril 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010057902/10.

(100071978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**Hansteen Bad Schönborn S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. HBI Bad Schonborn S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 122.349.

In the year two thousand and ten.

On the twelfth day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

**THERE APPEARED:**

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., a private limited company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg B 108365, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been initialled "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "HBI Bad Schonborn S.à r.l.", with its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under section B number 122349, incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary then residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg), and now at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) on November 29, 2006, published in the Mémorial C number 105 of February 2, 2007, and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg) on April 6, 2010, in process of publication in the Mémorial C,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

*First resolution*

The appearing party decides to adopt the name "Hansteen Bad Schönborn S.à r.l." and to amend subsequently the related article of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

"There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Hansteen Bad Schönborn S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of association."

*Second resolution*

The appearing party decides to change the signatory power of the managers and to amend subsequently the related article of the company's articles of association which will have henceforth the following wording:

"The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by individual signature of any manager and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation."

*Third resolution*

The appearing party decides to appoint the following persons as managers of the company for an unlimited duration:

Mrs. Janine Anne MCDONALD, company director, born in Ballymena (United Kingdom), on January 7, 1964, residing professionally at UK-W1S 2LL London (United Kingdom), 12 Clifford Street, Clarendon House, 6<sup>th</sup> Floor.

Mr. Richard Phillip LOWES, company director, born in Whitley Bay (United Kingdom), on February 7, 1954, residing professionally at UK-W1S 2LL London (United Kingdom), 12 Clifford Street, Clarendon House, 6<sup>th</sup> Floor.

*Fourth resolution*

The appearing party decides to increase the number of managers from two (2) to four (4).

*Fifth resolution*

The appearing party decides to remodel the articles of association as follows:

**“A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "Hansteen Bad Schönborn S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by these articles of association.

**Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

**Art. 3. Purpose.**

3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**Art. 4. Registered office.**

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.5 In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares**

### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at one million fifty thousand Euro (EUR 1,050,000.-), consisting of twenty one thousand (21,000) shares having a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares within the limits set by the Law.

6.6 The Company's shares are in registered form.

### **Art. 7. Register of shareholders.**

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

### **Art. 8. Ownership and Transfer of shares.**

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

## **C. General meeting of shareholders**

### **Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.**

9.1 The Shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 Each shareholder may participate in collective decision irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many vote as he holds or represents shares.

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association. Save a higher majority as provided herein, collective decision are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

9.4 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.5 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the Law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

#### **Art. 10. Convening general meetings of shareholders.**

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

### **D. Management**

#### **Art. 11. Powers of the board of managers.**

11.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers.

11.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder(s).

11.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

11.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

**Art. 12. Composition of the board of managers.** The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

#### **Art. 13. Election and Removal of managers and Term of the office.**

13.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

13.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

13.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

#### **Art. 14. Convening meetings of the board of managers.**

14.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place notified for the meeting as described in the next paragraph.

14.2 Notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or

by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

**Art. 15. Conduct of meetings of the board of managers.**

15.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

15.2 Quorum.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

15.3 Vote.

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

15.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

15.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

15.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 16. Minutes of meetings of the board of managers.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceeding or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect be the board of managers.

**Art. 17. Dealings with third parties.** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by individual signature of any manager and by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

**E. Financial year - Profits - Interim dividends**

**Art. 18. Financial year.** The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

**Art. 19. Profits.**

19.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

19.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

19.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

19.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the Law and these articles of association.

**Art. 20. Interim dividends - Share premium.**

20.1 The board of managers may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions haven been satisfied.

20.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

#### F. Liquidation.

**Art. 21. Liquidation.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

#### G. Governing law

**Art. 22. Governing law.** These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law."

#### *Expenses*

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at eight hundred euro (€ 800.-);

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix.

Le douze mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

#### A COMPARU:

Hansteen Germany Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg B 108365, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule associée actuelle de la société à responsabilité limitée "HBI Bad Schonborn S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 122349, constituée par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 105 du 2 février 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 avril 2010 en voie de publication au Mémorial C, et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La partie comparante décide d'adopter la dénomination de "Hansteen Bad Schönborn S.à r.l." et de modifier par conséquent l'article afférent des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante: "Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Hansteen Bad Schönborn S.à r.l." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts."

#### *Deuxième résolution*

La partie comparante décide de changer le pouvoir de signature des gérants et de modifier par conséquent l'article afférent des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

“La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.”.

#### *Troisième résolution*

La partie comparante décide de nommer les personnes suivantes comme gérants de la société pour une durée indéterminée:

Madame Janine Anne MCDONALD, administrateur de sociétés, née à Ballymena (Royaume-Uni), le 7 janvier 1964, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12 Clifford Street, Clarendon House, 6<sup>ème</sup> étage.

Monsieur Richard Phillip LOWES, administrateur de sociétés, né à Whitley Bay (Royaume-Uni), le 7 février 1954, demeurant professionnellement à UK-W1S 2LL Londres (Royaume-Uni), 12 Clifford Street, Clarendon House, 6<sup>ème</sup> étage.

#### *Quatrième résolution*

La partie comparante décide d'augmenter le nombre des gérants de deux (2) à quatre (4).

#### *Cinquième résolution*

La partie comparante décide la refonte suivante des statuts:

### **“A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Hansteen Bad Schönborn S.à r.l." (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission sur une base privée de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de

Sociétés Apparentées ou des administrateurs ou employés de la Société ou des Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4.5 Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

**B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales****Art. 5. Capital social.**

5.1 La Société a un capital social de un million cinquante mille Euros (EUR 1.050.000,-) représenté par vingt et un mille (21.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

**Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, dans les limites prévus par la Loi.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

**Art. 7. Registre des associés.**

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

**Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.**

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celui-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

## C. Assemblée générale des associés

### Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts nécessite l'accord de (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

9.4 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.5 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la Loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

### Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

## D. Gestion

### Art. 11. Pouvoirs du conseil de gérance.

11.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants.

11.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

11.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

11.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

**Art. 12. Composition du conseil de gérance.** Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

### Art. 13. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

13.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

13.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

13.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

#### **Art. 14. Convocation des réunions du conseil de gérance.**

14.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu notifié en vue de la réunion tel que décrit au prochain alinéa.

14.2 Un avis de convocation à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

#### **Art. 15. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

15.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

##### **15.2 Quorum.**

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

##### **15.3 Vote.**

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

15.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

15.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

15.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

**Art. 16. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Des copies ou extraits de ces procès verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 17. Rapports avec les tiers.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants et par la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

### **E. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires**

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

#### **Art. 19. Bénéfices.**

19.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

19.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

19.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

19.4 Aux conditions et termes prévus par la Loi l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la Loi et aux présents statuts.

#### **Art. 20. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.**

20.1 Le conseil de gérance pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la Loi ou des statuts présents et

(iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

20.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

### **F. Liquidation**

**Art. 21. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

### **G. Loi applicable**

**Art. 22.** Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à la somme de huit cents euros (€ 800,-);

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 mai 2010. Relation: EAC/2010/5938. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010062510/575.

(100077169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

#### **Bucher Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 84.874.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010057909/10.

(100072038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**Alloyo Ernapolis Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 55.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057905/9.

(100071825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**Carraig Beag S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 108.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057918/9.

(100071906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**Carraig Mor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.  
R.C.S. Luxembourg B 108.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057920/9.

(100072024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**Cidron Diego S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 128.850.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010057921/12.

(100072039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**Biatonal Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 152.387.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 avril 2010*

Il ressort des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 avril 2010 que:

- la démission de Madame Christele PATEL de son mandat de gérant est acceptée;
- Monsieur Filipe M. DE BOTTON, né le 5 mai 1958 à Lisbonne (P), demeurant Rua dos Eucaliptos 701, P-2750 Cascais, est nommé gérant de catégorie A de la société, pour une durée indéterminée,
- Monsieur Marc LIMPENS, né le 17 février 1951 à Overijse (B), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,  
Monsieur Alain RENARD, né le 18 juillet 1963 à Liège (B), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg et  
Monsieur Fabio GASPERONI, né le 4 août 1978 à Rome (I), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg,  
sont nommés gérants de catégorie B de la société, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2010063088/23.

(100061353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Carsura Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 122.503.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25-5-2010. Signature.

Référence de publication: 2010057925/10.

(100072036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Crosslink Investment Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 56.765.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2010057931/9.

(100071969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Crosslink Investment Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 56.765.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2010057932/9.

(100071970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Edcon (BC), Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: ZAR 9.929.423,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.688.

---

Les comptes annuels pour la période du 11 avril 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010057937/12.

(100072041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Edipresse International Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.655.512,08.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 63.322.

---

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2009 de sa société mère, EDIPRESSE GROUPE, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010057939/13.

(100072040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Sefin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 140.189.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SEFIN S.A.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010058005/11.

(100071895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Euro Finance Invest (E.F.I.) Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 70.663.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057942/9.

(100071826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Irenne S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 114.918.

---

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du  
17 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1046 du 30 mai 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IRENNE S.A.

Signature

Référence de publication: 2010057975/13.

(100072001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Leone X Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 69.247.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057980/9.

(100071827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Plastics Consulting & Innovation (PCI) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 77.709.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010057999/9.

(100071828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Pattina Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 80.906.

Frau Rita HARNACK wird durch Frau Isabelle SCHAEFER mit Berufsanschrift in L-2763 LUXEMBOURG, 12, rue Ste Zithe als Verwaltungsratsmitglied ersetzt.

Die LUXLINE HOLING S.A. wird als Abschlussprüfer durch die LUX-FIDUCIAIRE Consulting SARL mit Sitz in L-2763 LUXEMBOURG, 12, rue Ste Zithe ersetzt.

Die Mandate enden bei der Generalversammlung welche im Jahr 2013 stattfindet.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg den 29. April 2010.

Référence de publication: 2010062708/14.

(100061454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Vitalia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 100.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Vitalia Investments S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010058023/12.

(100071849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Vitalia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 100.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Vitalia Investments S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010058024/12.

(100071873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Vitalia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 100.040.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Vitalia Investments S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010058025/12.

(100071888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**De Darlion Industries S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 85.507.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 26 avril 2010*

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DIEDERICH Georges et Monsieur KARA Mohammed sont renommés administrateurs.

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur KARA Mohammed est nommé Président du Conseil d'administration.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

DE DARLION INDUSTRIES S.A.

Mohammed KARA

Administrateur

Référence de publication: 2010062298/18.

(100061533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Zuttini Partecipazione S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 124.792.

—  
Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2010058030/12.

(100071856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Eurofins Agrosociences LUX, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 129.408.

—  
*Extrait de la résolution de l'associé unique tenue le 25 février 2010*

Après délibération, l'associé unique prend acte de la démission de sa fonction de gérant de Monsieur Grégory Centurione, demeurant professionnellement au 10A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Après délibération, l'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant, en remplacement de Monsieur Grégory Centurione, démissionnaire, Monsieur Florian Heupel, demeurant professionnellement au 44, Rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, pour une durée illimitée, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2010.

Un pouvoir de signature conjointe obligatoire avec un autre gérant lui est accordé.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010062233/17.

(100061515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Eurofins Environment Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.860.

—  
*Extrait de la résolution de l'associé unique tenue le 25 février 2010*

Après délibération, l'associé unique prend acte de la démission de sa fonction de gérant de Monsieur Grégory Centurione, demeurant professionnellement au 10A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Après délibération, l'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant, en remplacement de Monsieur Grégory Centurione, démissionnaire, Monsieur Florian Heupel, demeurant professionnellement au 44, Rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, pour une durée illimitée, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2010.

Un pouvoir de signature conjointe obligatoire avec un autre gérant lui est accordé.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010062234/17.

(100061513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Arthus Gestion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3425 Dudelange, 90, rue Nic Bieber.

R.C.S. Luxembourg B 137.665.

En date du 15 février 2010, a eu lieu la cession de parts sociales suivante:

La société anonyme NANCIERE S.A. ayant son siège social à L-2311 Luxembourg 55-57, Avenue Pasteur et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 137.332, a cédé à les 400 (quatre cents) parts sociales qu'elle détenait de la société à Monsieur Alain KRIER, né à WOIPPY (France) le 2 novembre 1965, demeurant à F-57455 SEINGBOUSE, 1, rue nationale (France),

Au terme de cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société est la suivante:

Monsieur Alain KRIER, détient les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la société.  
Luxembourg, le 22 avril 2010. Signature.

Référence de publication: 2010062235/15.

(100061453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Eurofins Pharma Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 122.862.

*Extrait de la résolution de l'associé unique tenue le 25 février 2010*

Après délibération, l'associé unique prend acte de la démission de sa fonction de gérant de Monsieur Grégory Centurione, demeurant professionnellement au 10A, Rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Après délibération, l'associé unique décide de nommer aux fonctions de gérant, en remplacement de Monsieur Grégory Centurione, démissionnaire, Monsieur Florian Heupel, demeurant professionnellement au 44, Rue de Bettembourg, L-5811 Fentange, pour une durée illimitée, à partir du 1<sup>er</sup> mars 2010.

Un pouvoir de signature conjointe obligatoire avec un autre gérant lui est accordé.

Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2010062236/17.

(100061433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Orioles Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 67.961.

*Extrait de la résolution prise par l'associé unique, en date du 06 avril 2010:*

- l'associé unique constate la nomination par le conseil d'administration de Monsieur Michal Wittmann en qualité de Président du conseil d'administration avec effet au 10 juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010062704/11.

(100061413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Mediolux Holding, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 15.506.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 13 avril 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 13 avril 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT. LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620
- Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 13 avril 2010.

*Pour MEDIOLUX HOLDING**Société anonyme holding*

Signature

Référence de publication: 2010062287/22.

(100061828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

**Rushold S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.028.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 30 avril 2010, les actionnaires ont renouvelé le mandat du commissaire MAZARS, avec siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels se terminant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

*Pour la société*

Jorge Pérez Lozano / Robert Jan Schol

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2010062288/16.

(100061853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

**G.I.C.O. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 70.027.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 29 janvier 2010*

Monsieur KARA Mohammed, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de INDEPENDANT S.à.r.l. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

G.I.C.O. S.A.

Régis DONATI

*Administrateur*

Référence de publication: 2010062296/16.

(100061529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

**PanEuropean Office Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.346.

L'adresse du gérant, Ian Baker se trouve à présent au 166, Sloane Street, SW1X 9QF, Londres, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

*Pour la société*

TMF Management Services S.A.

*Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2010062289/15.

(100061855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**B.L.B., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 55.340.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 27 avril 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 27 avril 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

*Pour B.L.B.*

*Société anonyme holding*

Signature

Référence de publication: 2010062290/22.

(100061383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Kenai Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.615.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 29 avril 2010:

- Ancienne situation associé:

M. Eric MAGRINI: 250 parts sociales

- Nouvelle situation associé:

M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte: 250 parts sociales

Luxembourg, le 4 mai 2010.

*Pour avis sincère et conforme*

*Pour KENAI INVESTMENTS S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010062693/17.

(100062045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Revedaflo, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 51.340.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée générale du 26 avril 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 26 avril 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT. LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

*Pour REVEDAFLO*

*Société anonyme holding*

*Signature*

Référence de publication: 2010062291/22.

(100061415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Noy Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 105.270.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale du 27 avril 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 27 avril 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT. LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

*Pour NOY HOLDING S.A.-SPF*

*Société de Gestion de Patrimoine Familial*

*Signature*

Référence de publication: 2010062293/22.

(100061500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Christal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 105.408.

—  
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2010.

Référence de publication: 2010062742/10.

(100061276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Vertlion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 115.349.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale du 30 avril 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 30 avril 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

Pour VERTLION S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010062295/22.

(100061504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Sea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 116.634.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 26 avril 2010*

Monsieur Jacopo ROSSI, employé privé, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est nommé nouvel administrateur de la société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

SEA S.A.

Robert REGGIORI

Administrateur

Référence de publication: 2010062297/16.

(100061531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**AAA Long Only Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 141.491.

—  
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 14 décembre 2009 a résolu:

- de coopter M. Jérôme Chevallereau (2, Chemin de Chantavril, CH -1260 NYON) en remplacement de M. Eric Bissonnier (2, Chemin de Chantavril, CH -1260 NYON) à la fonction d'administrateur de la société, avec effet au 14 décembre 2009, pour un terme venant à échéance à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AAA Long Only Fund

Pictet Funds (Europe) S.A.

Référence de publication: 2010062303/16.

(100061648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Private Equity Select Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 148.516.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2009:*

- La démission de Monsieur Nikolaus Wein, en qualité de gérant de catégorie A est acceptée.

Est nommé gérant de catégorie A:

\* Madame Pying-Huan Wang, résidant professionnellement au 8001 Zurich, Bahnhofquai 9/11, Suisse, en qualité de gérant de Catégorie A.

Luxembourg, le 29 April 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010062300/13.

(100062050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Jones Lang LaSalle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 88.697.

—  
Il résulte:

1. d'un contrat sous seing privé en date du 25 octobre 2007 que l'intégralité des parts sociales de la Société, soit 447.026 parts ayant une valeur nominale d'EUR 25 chacune, a été transférée de la société Jones Lang LaSalle Holdings S.à r.l. à la société Jones Lang LaSalle German Holdings S.à r.l. avec effet au 25 octobre 2007; et

2. d'un autre contrat sous seing privé en date du 4 décembre 2007 que l'intégralité des parts sociales de la Société, soit 447.026 parts ayant une valeur nominale d'EUR 25 chacune, a été transférée de la société Jones Lang LaSalle German Holdings S.à r.l. à la société Jones Lang LaSalle Group Holdings S.N.C. avec effet au 4 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010062691/16.

(100062031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Online Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 105.180.

—  
RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance de qui de droit que la dénomination sociale de l'Associé Unique comporte une erreur. En effet, il convient de lire INNO-TECHNOLOGIES PRIVATE FOUNDATION et non FOUNDATION INNO-TECHNOLOGIES.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010062703/15.

(100061743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**CG Environnement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Z.I. Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 150.563.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 04 mai 2010.

Référence de publication: 2010062743/10.

(100061735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Russia Contact Center S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 109.190.

Il résulte d'un conseil de gérance de la Société tenu le 29 avril 2010, que Madame Françoise Paulin a démissionné de ses fonctions de gérant et a été remplacée par M. Norberto Varas Pombo, résidant Avenida de Burgos, 8A, Madrid, 28036, Espagne. Ce dernier a également été nommé délégué à la gestion journalière de la Société.

A Luxembourg, le 30 avril 2010.

Me Dorothee Ciolino.

Référence de publication: 2010062714/11.

(100061605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

**Silversea Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 29.520.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 29 avril 2010.*

1. L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Jean-Marie VERLAINE, né le 27 mai 1959 à Differdange (Luxembourg) et résident à Luxembourg, 12, rue Jean Engling L-1466.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Luxembourg, le 3 mai 2010.

*Pour SILVERSEA CORPORATION S.A.*

Signature

Référence de publication: 2010062716/15.

(100061759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

**HEPP III Management Company S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.142.

Suite à la décision de l'actionnaire unique de la société à responsabilité limitée, HEPP III Management Company S.à r.l., datée du 29 mars 2010, le mandat de Ernst & Young S.A. en tant que réviseur d'entreprise est renouvelé jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2011.

Luxembourg, le 3 mai 2010.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2010062719/13.

(100062008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

**Fortis Lease Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.096.

Les comptes annuels pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

FORTIS LEASE GROUP

Société Anonyme

Philippe De Vos / Carlo Phill

*Chief Financial Officer / Président*

Référence de publication: 2010063227/15.

(100061617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

**Bulla S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.494.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58540 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010062744/10.

(100061275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**BNLFOOD Investments Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9559 Wiltz, Z.I. Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 113.632.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 mai 2010.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010062745/14.

(100061790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Alamea Investments SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 144.080.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Référence de publication: 2010062746/10.

(100061686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**C.R.B. S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.445.

Le Bilan au 30.11.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010057916/10.

(100072100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Carrus Finances S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.552.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010057924/10.

(100072101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**O.J.C. Capital Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 145.406.

L'an deux mille dix, le vingt-six avril.

Par devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "O.J.C. CAPITAL INVESTMENTS S.A.", ayant son siège social à L-4963 Clemency, 9, rue Basse, constituée par acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, le 12 mars 2009, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" numéro 790 du 11 avril 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe VANDERHOVEN, Managing Partner, demeurant professionnellement à Clemency.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;

2. Augmentation du capital à raison de QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE SIX CENTS EUROS (93.600,00.- €) pour le porter de QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (90.000,00.- €) à CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE SIX CENTS EUROS (183.600,00.-€) par l'émission de NEUF CENT TRENTE-SIX (936) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,00.-€) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription - Libération.

3. Changement conséquent de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Al 1<sup>er</sup>**. Le capital social est fixé à CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE SIX CENTS EUROS (183.600,00.- €), représenté par MILLE HUIT CENT TRENTE-SIX (1.836) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,00.- €) chacune."

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à raison de QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE SIX CENTS EUROS (93.600,00.- €) pour le porter de QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (90.000,00.- €) à CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE SIX CENTS EUROS (183.600,00.- €) par l'émission de NEUF CENT TRENTE-SIX (936) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUR (100,00.- €) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes et d'accepter leur souscription et leur libération par apport en nature, comme suit:.

*Souscription - Libération*

Est alors intervenus aux présentes:

- Monsieur Olivier JOSEPH, gérant de sociétés, né à Montpellier (France) le 25 mai 1970, demeurant à 08024 Barcelone (Espagne), 236, Calle Verde,

ici représenté par par Monsieur Philippe VANDERHOVEN, prénommé,

aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 21 avril 2010,

lequel déclare souscrire TROIS CENT DOUZE (312) actions nouvelles et les libérer entièrement par apport en nature de MILLE DEUX (1.002) actions d'une valeur nominale de UN (1) euro de la société espagnole "Protein Supplies S.L.", ayant son siège social à Barcelone, Rambla de Catalunya, 88, inscrite sous le numéro 83712414, représentant 16,98 % du capital total de la dite société.

- Monsieur Christian MAHY, gérant de sociétés, né à Halle (Belgique), le 4 juin 1965, demeurant à 28002 Madrid (Espagne), 3, Calle Penilla del Valle 3,

ici représenté par par Monsieur Philippe VANDERHOVEN, prénommé,

aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 21 avril 2010,

lequel déclare souscrire TROIS CENT DOUZE (312) actions nouvelles et les libérer entièrement par apport en nature de MILLE DEUX (1.002) actions de la société espagnole "Protein Supplies SL", préqualifiée, représentant 16,98 % du capital total de la dite société.

- Monsieur Jean Jacques ISOARD, entrepreneur, né à Marseille (France) le 15 décembre 1962, demeurant à 08021 Barcelone (Espagne), 36-38, Calle Ubach,

- ici représenté par par Monsieur Philippe VANDERHOVEN, prénommé,

aux termes d'une procuration sous seing privé délivrée le 21 avril 2010,

lequel déclare souscrire TROIS CENT DOUZE (312) actions nouvelles et les libérer entièrement par apport en nature de MILLE DEUX (1.002) actions de la société espagnole "Protein Supplies SL", préqualifiée, représentant 16,98 % du capital total de la dite société.

L'existence et la valeur des TROIS MILLE SIX (3.006) actions apportées a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par la Fiduciaire GSL dont le siège social est sis à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel, en date du 22 mars 2010, qui conclut comme suit:

" **6. Conclusion.** Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention which could cause us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 936 shares with a nominal value of 100 each of O.J.C. Capital Investments S.A. to be issued in counterpart."

Il résulte en outre d'un certificat émis en date du 21 avril 2010 par le conseil d'administration de la société espagnole "Protein Supplies SL", que:

"- Mr Olivier Joseph is the owner of 1002 shares of Protein Supplies S.L., being approximately 16,98% of the company's total share capital;

- Mr Jean Jacques Isoard is the owner of 1002 shares of Protein Supplies S.L., being approximately 16,98% of the company's total share capital

- Mr Christian Mahy is the owner of 1002 shares of Protein Supplies S.L., being approximately 16,98 % of the company's total share capital

- such shares are fully paid-up;

- Olivier Joseph, Jean Jacques Isoard and Christian Mahy are the only persons entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;

- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment;

- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;

- according to the Spanish law and the articles of association of the company, such shares are freely transferable;

- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the company, required in Spain, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

- on April 26, 2010, the 3006 shares to be contributed are worth at least Eur 93.600 this estimation being based on generally accepted accountancy principles and on the here attached report of auditor GSL Fiduciaire."

Lesdits rapport, procurations et certificat resteront, après avoir été signés "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Le surplus, s'il en est, entre l'apport en nature et la valeur nominale des actions émises en échange sera porté à un compte de prime d'émission.

#### *Troisième résolution*

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Al 1<sup>er</sup>.** Le capital social est fixé à CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE SIX CENTS EUROS (183.600,00.- €), représenté par MILLE HUIT CENT TRENTE-SIX (1.836) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,00.- €) chacune."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ MILLE EUROS (1.000,00.- €).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. ALEXANDRE, P. VANDERHOVEN, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 29 avril 2010. Relation: MER/2010/810. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 6 mai 2010.

Référence de publication: 2010066428/123.

(100063270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

---

**Thekla S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.5.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010058017/10.

(100072055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Heralda S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 15.872.

Le Bilan au 30.06.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010057967/10.

(100072110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---

**Socimmo Matériel, Société Anonyme.**

Siège social: L-5691 Ellange, 6, ZAE «Le Triangle Vert».

R.C.S. Luxembourg B 144.280.

L'an deux mil dix, le quinze avril.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOCIMMO MATERIEL", avec siège social à L-8069 Strassen, 32, rue de l'Industrie,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 355 du 16 février 2009,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 144.280

L'assemblée est ouverte à 16.05 heures sous la présidence de Monsieur Angelo CRAPANZANO, entrepreneur, demeurant à L-7362 Bofferdange, 32, an den Strachen,

qui désigne comme secrétaire Madame Rosalba BARRETTA, employée, demeurant professionnellement à El lange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Constant LESS, technicien diplômé, demeurant à L-7381 Bofferdange, 211, Cité Roger Schmitz.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social vers L-5691 Ellange, 6 ZAE "le Triangle Vert", et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 2 des statuts.

2.- Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée générale transfère la siège social vers L-5691 Ellange, 6 ZAE "le Triangle Vert" et modifie en conséquence le premier paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.10 heures.

*Frais.*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 800,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C.LESS, R.BARETTA, A.CRAPANZANO, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 avril 2010. Relation: LAC/2010/17177. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010066405/55.

(100062942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

---

**Monier Special Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.559.

Les comptes annuels pour la période du 7 octobre 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2010.

Référence de publication: 2010057983/12.

(100072045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

---